



# L'Ancêtre

Bulletin  
de la Société de généalogie de Québec

ISSN 0316 - 0513

4

9

mai 1978

## SOMMAIRE

- Notes sur Jean Bureau (1689 - 1729) 293  
par René Bureau
- Travaux en cours 313  
par Henri-P. Tardif
- Mémoire de la S.G.Q. au Ministre délégué, au Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs, aux sports concernant LE LIVRE VERT SUR LE LOISIR. 317
- Canadiens-français à l'oeuvre 324
- La SGQ: recettes et déboursés 325  
par Esther Oss, trés.  
Raymond Gariépy, c.a.
- Nouveaux membres 326
- Changement d'adresse 326
- Nouvelles publications 326
- Communiqués 327
- Chronique 327  
par Raymond Gingras
- Service d'entraide 328
- Le destin inattendu de Jean-Jacques Bréard 329  
par Denis Racine
- Dons à la bibliothèque 329
- Compte rendu de la réunion du 19 avril 1978 329  
par Michel Fragasso
- Convocations 330

LA SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE DE QUÉBEC, auparavant Société Canadienne de Généalogie, (Québec), est une corporation à but non lucratif, créée par lettres patentes émises le 27 octobre 1961.

Elle favorise l'entraide des membres, la recherche sur la généalogie et l'histoire des ancêtres et des familles, et la diffusion des connaissances généalogiques par les conférences et la publication des travaux de recherche.

Le Comité de publication dirige l'édition des publications telles les Contributions (principalement des répertoires de mariages), les Cahiers Spéciaux, les cartes historiques et le présent bulletin l'Ancêtre. Les textes n'engagent que la responsabilité de l'auteur.

La bibliothèque est située au 537 est boulevard Charest à Québec et est ouverte aux membres tous les mercredis de chaque mois moins le 3e mercredi qui est réservé pour la conférence mensuelle.

Conseil d'administration: André Breton, président - Simon Hamel, vice-président - Michel Fragasso, secrétaire - Mme Esther Oss, trésorière - Françoise B. Doddridge, bibliothécaire - Daniel Guillot, publiciste - Jacques Fortin, conseiller.

Comité de publication: Gaston Brosseau, président - Michel Langlois, secrétaire - fr. Armand Poirier, s.c., rédacteur - G.-Robert Tessier, conseiller - Mme Cora Houdet, conseillère - Dominique Gauvin, conseiller - Henri-P. Tardif, conseiller - Mme Denise Raïche, conseillère - André Breton, ex officio.

Comité ad hoc des cours: Michel Langlois, président - André Breton, membre ex officio - Jacques Fortin - Michel Fragasso - Denis Racine.

Responsables de la distribution: G.-Robert Tessier - Gaston Brosseau - Mme Julienne T. Laplante.

Responsables de la bibliothèque: Mme Françoise Doddridge, bibliothécaire - Mme Denis Raïche - M. Henri Dion - Mme Ernest Moisan - Mme Rita Morley - Mme Denis Provost/Fortin - M. Michel Emond - Mlle Lucille Gagnon - Mlle Eliane Hébert - M. et Mme Julien Dubé.

-Ce bulletin est en vente au prix de \$1.00 l'unité.

Il est envoyé gratuitement aux membres de la Société de Généalogie de Québec dont la cotisation annuelle de \$10.00 est payée.

Les étudiants: \$6.00 - Les membres à vie: \$150.00

Dépôt légal - Bibliothèque Nationale du Canada

ISSN 0316 - 0513 - Bibliothèque Nationale du Québec.

## NOTES SUR JEAN BUREAU (2)

(1689-1729)

fils de l'ancêtre Louis Bureau dit Sansoucy et de Marie-Anne Gauvin

par René Bureau

### Introduction

Dès l'instant où j'ai pris intérêt à l'histoire de ma famille, j'ai voulu préparer pour mon plaisir personnel et pour le bénéfice possible des générations futures, une série d'articles dont l'ensemble serait un hommage à mes ancêtres.

Désireux tout d'abord de préparer un texte où la vérité serait rigoureusement respectée, j'ai cherché à vérifier le plus possible les sources disponibles d'information sur les individus de ma famille. J'ai dû ainsi manipuler des milliers de documents, les déchiffrer et les interpréter tout en extrayant de chacun d'eux les détails essentiels à la trame de mon histoire familiale. Bien des difficultés se sont élevées mais qui ont été en grande partie surmontées grâce à la collaboration des uns et à l'appui moral des autres.

Je veux ici rendre un hommage particulier à la mémoire de monsieur J.-Arthur Bureau, d'Ottawa, un cousin germain de mon père, décédé le 14 octobre 1969, à l'âge de 95 ans. C'est lui qui m'a communiqué l'enthousiasme que je n'ai jamais cessé d'avoir pour les recherches généalogiques et familiales.

Une première étude consacrée à l'ancêtre canadien de la famille, Louis Bureau dit Sansoucy, a déjà été publiée dans le Cahier Spécial D (1972) de notre Société. Aujourd'hui, je présente une analyse des documents que je possède sur la vie et la descendance de Jean - 2 (fils de l'ancêtre Louis - I) et de Marie-Anne La Chesne, son épouse. Pour terminer cette deuxième étude, je parle aussi brièvement de Marie-Catherine - 2, soeur de Jean - 2 et seule fille de l'ancêtre.

Dans des articles subséquents, je me propose d'exposer le cas des enfants de Jean - 2 et de M.-Anne LaChesne. Quatre parmi ces enfants sont tout particulièrement dignes de mention puisqu'ils ont été les chefs des quatre branches de la famille Bureau à compter de la troisième génération. Leurs descendants respectifs se sont répandus à travers le Canada et l'Amérique du Nord.

En produisant ces études généalogiques, je veux arracher au passé tous les éléments particulièrement intéressants de mon histoire familiale avant que la poussière du temps ne les ensevelisse.

Dans une étude précédente (1) sur Louis Bureau dit Sansoucy, ancêtre canadien des familles Bureau d'Amérique, il a été beaucoup question de Jean-2. Il faudra donc, de toute nécessité, référer à cette source au tout début du présent travail.

---

(1) Société Canadienne de Généalogie (Québec), Cahier Spécial D, mai 1972.

On sait que du premier mariage de l'ancêtre Louis Bureau avec Marie-Anne Gauvin (1685), naquirent deux enfants: JEAN (2), b. à l'Ancienne-Lorette, le ..... 1689 et MARIE-CATHERINE, b. dans la même paroisse le 11 mai 1690. Il y eut quatre ans d'attente avant l'arrivée du premier enfant né viable. Marie-Anne Gauvin est décédée peu d'années après, car Louis Bureau se remarie en 1695. Nous n'avons pu trouver ni la date ni l'endroit du décès et de la sépulture de Marie-Anne Gauvin.

Comme on a pu le voir dans l'étude sur Louis Bureau (p.53), "le 9 février 1711, soit quelques jours seulement avant de mourir, l'ancêtre avait fait son testament. Ce document fut reçu des mains du malade, comme on le sait maintenant, par le père Michel Descormiers. Ce n'est que le 30 mars 1712 que ce testament fut déposé dans le greffe du notaire Dubreuil, par Jean-2. Le père Descormiers étant mort entre-temps, il n'avait donc pu s'acquitter de ce devoir".

C'est au cours de la nuit du 13 au 14 février 1711, que Louis-I décéda, entouré de son fils Jean-2, de sa fille M-Catherine et de sa deuxième femme, Marie Coqueret. Il fut inhumé dès le lendemain dans le cimetière paroissial de l'Ancienne-Lorette.

Par testament (3), Jean-2 devenait héritier et légataire universel des biens de son père, à condition de donner à M-Catherine, sa soeur, à sa majorité ou lorsqu'elle serait pourvue, la somme de cinquante écus, une vache et un habit conforme à son état. Comme autre condition, Louis Bureau exigeait également de son fils qu'il nourrit et entretint Marie Coqueret, sa deuxième femme, le reste de ses jours.

#### Mariage de Jean-2

Le fils unique de l'ancêtre constitue un exemple d'équilibre biologique. Il était âgé de 23 ans lors de son mariage célébré à l'Ancienne-Lorette, le 9 mai 1712 (4). Son épouse, Marie-Anne LaChesne (ou Lachaine), âgée de 20 ans, était la fille de Pierre LaChesne et de Marie-Anne Hulin.

Le 24 avril précédent, ces deux jeunes personnes avaient passé un contrat de mariage devant le notaire Dubreuil (5)

L'acte ainsi que le contrat de mariage sont reproduits en appendice (p. , documents nos 1 et 2).

- 
- (2) Dans le testament de l'ancêtre, on lit: Jean-François. Par contre, dans d'autres documents, il est appelé: Jean-Baptiste.
  - (3) Minutier de Dubreuil, 30 mars 1712 - Dépôt de testament de feu le Sr Louis Bureau (testament: 9 février 1711).
  - (4) Registres paroissiaux de l'Ancienne-Lorette et Répertoire des mariages de l'Ancienne-Lorette (paroisse de l'Annonciation) (1695-1966), p. 3, entrée no 32. - Gérard-E. Provencher, 1968)  
Contribution no 25, Soc. Canadienne de Généalogie (Québec).
  - (5) Minutier de Dubreuil, 24 avril 1712 - Contrat de mariage entre Jean Bureau et Marie-Anne LaChesne.

Il est bon de signaler ici que le 7 juillet 1712, Marie-Anne LaChesne apparaissait comme marraine, avec Noël Alin, au baptême de Jean, fils de François Geli (ou Gely) et de Marie Langèlier, à Notre-Dame de l'Ancienne-Lorette.

#### Descendance de Jean-2

Installé sur le bien paternel dont il avait hérité, Jean-2 éleva sa famille dans la paix des champs. Sa jeune épouse le seconda de son mieux dans les travaux de la ferme jusqu'à ce que les enfants, qui arrivaient assez régulièrement, viennent absorber tout son temps.

Durant les dix-sept années que dura cette union, treize enfants naquirent, tous baptisés à l'Ancienne-Lorette. Plusieurs actes de baptêmes indiquent le père sous le prénom de Jean-François. Par contre, dans son acte de décès, en 1729, on le désigne sous le prénom de Jean-Baptiste.

Des sept garçons de cette famille quatre se marièrent et firent souche. De là, les quatre branches de la famille Bureau, à compter de la troisième génération. Les individus issus de ces quatre branches sont par la suite devenus légion.

Voici, dans un ordre chronologique, les enfants de Jean-2 et de Marie-Anne LaChesne:

- 1.- Marie-Anne, n. et b. le 12 février 1713; s. 6 janvier 1717
- 2.- Marie-Anne-Thérèse, n. et b. le 28 août 1714; s. le 2 sept. 1714.
- 3.- Marie-Françoise, n. et b. le 28 mars 1716; s. ?
- 4.- Marie-Josephite, n. le 21 et b. le 22 août 1717; M. d. le 22 et s. le 24 octobre 1793.
- 5.- Jean-François, n. et b. 1718 (?) (registres disparus à Lorette et Québec)  
M. s. à Montréal, le 24 novembre 1783.
- 6.- Jean-Baptiste, n. et b. le 21 juin 1719; M.d. le 25 et s. le 26 juillet 1787.
- 7.- Joachim, b. le 15 septembre 1720; M. d. 12 janvier 1786, s. ?
- 8.- Mathurin, n. et b. le 29 avril 1722; s. ?
- 9.- Marie-Anne, n. et b. le 7 octobre 1723; M. d. le 16 et s. le 19 mai 1794.
- 10.- Pierre-Nicolas, n. 1725 (?) (registres disparus à Lorette et Québec)
- 11.- Marie-Françoise, b. 11 novembre 1726; s. 28 septembre 1727.
- 12.- Louis-Joseph, n. vers 10½ h. du matin, vers la fin de mai 1728;  
s. le 23 juillet 1729.
- 13.- Joseph (posthume) - n. et b. le 11 janvier et s. le 17 juin 1730.

#### Partage de l'héritage de Louis-I

On se rappelle sans doute (v. pp. 57-58, Etude sur Louis Bureau) que malgré les clauses si bien établies du testament de l'ancêtre, certains membres de la famille Gauvin, oncles et tantes de Jean-2 et de Marie-Catherine 2, du côté maternel, émirent des craintes justifiées concernant les droits que pourrait avoir Marie-Catherine sur l'héritage paternel. Aussi, firent-ils enregistrer devant le notaire Paul Dupuy, en date du 5 juin 1712, une demande

pour convoquer une réunion de famille. Le lundi suivant, le 9 juin 1712 (6), parents et amis étaient réunis dans l'étude du notaire Dupuy. Au cours de cette assemblée qui dura deux heures, Etienne Gauvin était nommé tuteur de Marie-Catherine et François Gely son subrogé tuteur. Jean Bureau-2 était également autorisé à partager avec le tuteur de sa soeur, les biens des successions de feu Louis Bureau et de Marie Gauvin, sa première femme.

Cet accord, cependant, ne fut pas bien vu par la veuve Marie Coqueret qui prétendait, avec raison, avoir droit à une partie de l'héritage de son défunt mari. Ayant aidé ce dernier durant plusieurs années à faire fructifier son bien, elle réclamait le prix de la moitié des travaux d'améliorations (bâtiements et culture) effectués sur la dite terre durant sa communauté de biens avec Louis Bureau. La veuve fit donc valoir ses droits et on en vint finalement à une entente dans la famille. Le 14 mai 1713 (7), on voit donc réunis chez le notaire Chambalon, Marie Coqueret, Jean-2 et Marie-Anne LaChesne, sa femme, Jean Rouillard et Catherine Bureau, son épouse. Les quatre dernières personnes mentionnées assistèrent à cette réunion avec le consentement de leurs tuteurs. D'un commun accord, ils consentirent à vendre la terre et les dépendances de feu Louis Bureau et à partager en trois parts égales le fruit de cette vente. L'acheteur fut le Sieur Joseph Riverin, marchand de Québec.

#### Bail à moitié profits avec le sieur Riverin

Ce même jour du 14 mai 1713 (8), devant le même notaire Chambalon, le sieur Riverin établissait avec Jean-2 un bail à moitié profits pour une durée de trois ans, par lequel il louait à Jean-2 la terre qu'il venait de lui acheter. Il vaut vraiment la peine de reproduire entièrement le texte de ce contrat dont la lecture est savoureuse. On le trouvera en appendice (p. , document no 3)

#### Achat d'une terre de Joseph Racine

D'ans l'après-midi du 6 avril 1714 (9), le notaire Chambalon recevait de nouveau la visite de Jean-2 et celle de Joseph Racine. Ce dernier, en son propre nom et en celui de sa femme, vendait et cédait à Jean Bureau et à sa femme Marie-Anne LaChesne, une terre et une habitation contenant deux

- 
- (6) Minutier de Paul Dupuy, 9 juin 1712 - Tutelle des mineurs de feu Louis Bureau dit Sansoucy.
  - (7) Minutier de Chambalon, 14 mai 1713 - Vente par la veuve Louis Bureau, Jean Bureau, Jean Rouillard, au sieur Joseph Riverin.
  - (8) Minutier de Chambalon, 14 mai 1713 - Bail à moitié profits par le sieur Joseph Riverin à Jean Bureau.
  - (9) Minutier de Chambalon, 6 avril 1714 - Vente par Joseph Racine et sa femme à Jean Bureau et sa femme.

---

arpents de front sur trente de profondeur située sur la côte St-Paul, en la Seigneurie de Saint-Gabriel, paroisse de Notre-Dame de "Lorette Lancienne", joignant du côté Nord-Est aux terres de Charles Hamel fils et du côté "Suroist" à celle de Joseph Poitras. Etait aussi comprise dans cette vente la récolte qui y avait été faite l'année précédente, que le vendeur y avait semée et que les acheteurs avaient récoltée après entente verbale.

Joseph Racine avait acquis cette terre d'Ignace Bonhomme par contrat passé devant Chambalon, le 20 octobre 1710, et ce dernier la tenait lui-même de Nicolas Bonhomme par contrat dressé devant le même notaire le 5 mai 1708. Nicolas Bonhomme avait acquis cette terre de Messire François Buisson, prestre chanoine de l'église cathédrale de Québec, qui agissait au nom de Michel Laroche, le 17 janvier 1701. Le contrat de vente avait été passé devant le notaire Guillaume Roger. Michel Laroche avait reçu cette même terre le 22 avril 1698, sous forme de concession de la part des Pères Jésuites, par contrat passé devant le notaire Genaple.

Cette vente fut faite à la charge des acquéreurs de payer trois livres, deux sols et deux Chapons de Cens et Rentes Seigneuriales, dont la dite terre est chargée, chaque année, et payable au jour de la fête de Saint Martin, aux révérends Pères Jésuites. Le montant de la vente s'élevait à douze cents livres, somme que les acheteurs ont reçue du sieur Jos. Riverin et qu'ils ont ensuite versée au vendeur Joseph Racine qui a aussitôt donné quittance pour ce montant. Sur ce même montant, le dit Racine à son tour, a versé au père Pierre Rafaix, procureur des révérends pères Jésuites, la somme de sept-cent-trente-cinq livres et quatre sols, soit cinq cents livres de capital dues aux pères, plus deux-cent-trente-cinq livres et quatre sols pour arrérages de rentes sur ce capital et sur les cens et rentes seigneuriales.

La somme de douze cents livres versée par Jean Bureau à Joseph Racine se composait de onze-cent-quarante livres délivrées par le sieur Riverin et de soixante livres fournies par lui-même. Du montant de onze-cent-quarante livres aux acquéreurs ainsi qu'à Marie Coqueret, veuve de Louis Bureau, l'ancêtre, soit mille livres de capital plus quarante livres de rentes.

Sur l'ensemble de toutes ces transactions, il y avait une somme de cent livres de surplus dont le sieur Riverin faisait prêt à Jean Bureau. Ce dernier s'est d'ailleurs acquitté de cette dette dans l'après-midi du 31 mars 1718, alors qu'il était à Québec, dans la maison de "demoiselle Michelle Mars Veuve de feu ledit Sieur Joseph Riverin" dénommé au contrat de vente qui vient d'être partiellement détaillé. Cette remise de dette fut faite en présence du notaire Rivet et de Pierre Perrot Derizy, marchand, et de Jean-Baptiste Dessalines, huissier, tous deux témoins demeurant à Québec.

#### Acte de donation de Marie Coqueret

La veuve Marie Coqueret habitait chez son beau-fils Jean Bureau depuis la mort de son mari, Louis Bureau, survenue comme on le sait dans la nuit du 13 au 14 février 1711. Or, le premier mai 1714 (10), elle décida de se donner à son beau-fils.

Marie Coqueret cédait à Jean-2 la somme de cinq-cent-vingt livres qu'elle avait reçue de la succession de son défunt mari, somme qui avait été d'ailleurs investie dans l'achat de la terre de Jean Racine le 14 mai 1713. Cette somme d'argent constituait donc une part de Marie Coqueret dans les avoirs et propriétés de son beau-fils. C'est de cette part dont elle se défait en faveur de ce dernier et de son épouse, à la condition qu'elle soit nourrie et entretenue comme elle l'a été jusqu'à maintenant dans leur maison, qu'elle soit saine d'esprit ou malade, et ainsi jusqu'au jour de son décès. A la condition également que l'on fasse célébrer à son intention, après sa mort, douze messes de Requiem pour le repos de son âme. Il fut aussi convenu que si Marie Coqueret

(10) Minutier de Chambalon, 1 mai 1714 - Donation par Marie Coqueret veuve de feu Louis Bureau à Jean Bureau et Marie-Anne LaChesne son épouse.

ne pouvait vivre avec eux à la suite d'une incompatibilité d'humeur, elle restait libre de se retirer où bon il lui semblerait. Dans un tel cas, cependant, Jean Bureau et son épouse seraient tenus de lui fournir pour pension, nourriture et entretien, douze minots de "blé fromant" par an.

Ce contrat fut passé en présence des sieurs David Pauperet, marchand, et Jean-Baptiste Dessalines, prattitien, demeurant à Québec. Marie Coqueret, les deux témoins ainsi que le notaire Chambalon ont signé.

#### Décès et inhumation de Marie Coqueret

Jean-2 garda ainsi sa belle-mère sous son toit durant treize ans, puisqu'elle y décédait le 5 février 1724. Son inhumation eut lieu le 8, comme en fait foi l'acte de sépulture qui se lit comme suit: (11)

"Aujourd'huy ce huitiesme fevrier mil sept cent vingt quatre par nous soussigné prestre, Ganoine de l'Eglise Cathédrale de Québec a esté inhumée dans le cimetièere de cette paroisse, Marie Coqueret Veuve de Louis Bureau dit Sanssoucy agée de Soixante-et-un an, morte le cinquiesme du dt mois après avoir reçu avec piété les derniers sacrements de l'Eglise, en foy de quoy nous avons signé."

J. fournell ptre chan.

Faute de documents valables, il est difficile pour le moment de dire exactement ce qui se passa durant la période allant de 1714 à 1722, dans la famille de Jean-2, à part les naissances qui se succédaient assez régulièrement, la donation de Marie Coqueret ainsi que quelques faits mineurs. On peut dire, cependant, que le 3 mai 1720, Jean-2 agissait comme parrain avec Marie-Catherine Rouillard, marraine, au baptême d'un enfant de Jean Rouillard et de M-Catherine-2 Bureau.

#### Achat d'une terre de Pierre Rouillard

Le 12 juillet 1722 (12), Pierre Rouillard, habitant de l'Ancienne-Lorette, vendait à Jean Bureau et à son épouse Marie-Anne LaChesne, une terre de deux arpents de front par dix-huit de profondeur, située dans la seigneurie de St-Gabriel, joignant d'un côté Pierre Bezeau, de l'autre à Jean Rouillard, par devant à Noël Beaupré et par derrière aux terres non concédées. Pierre Rouillard avait acquis cette même terre de son défunt père Noël Rouillard par contrat passé devant notaire. A ce moment-là, la terre ne mesurait que douze arpents de profondeur. Les six arpents supplémentaires lui avaient été concédées personnellement par les Pères Jésuites par contrat passé devant le même notaire Dubreuil.

Cette terre qu'il venait d'acquérir, franche jusqu'à date des cens et rentes seigneuriales, ainsi que de toutes hypothèques et dettes, Jean-2 la payait trois cents livres. Au moment de l'achat, ce dernier donna un acompte de cinquante-huit livres, s'engageant à payer la balance de deux cent quarante-deux livres comme suit: cent livres aux fêtes de Noël de la présente année 1722, cent livres à la même date l'année suivante et le reste, soit quarante-deux livres à Noël de l'année 1724.

(11) Registres paroissiaux de Notre-Dame de l'Ancienne-Lorette

(12) Minutier de Debreuil, 12 juillet 1722 - Vente par Pierre Rouillard à Jean Bureau.

Il dut y avoir un léger retard dans les paiements comme en fait foi une quittance de Louis (sic.) Rouillard à Jean Bureau et ux., le 11 janvier 1726, quittance attachée au contrat de vente.

Le 23 novembre 1722, Jean-2 agit encore comme parrain au baptême de Magdeleine, fille de J-Baptiste LaChesne (ou Lachafne) et de Marie-Magdeleine DeSattin.

Pour l'année 1724, on doit signaler le décès de Marie Coqueret, deuxième femme de l'ancêtre Louis Bureau. Son acte de sépulture a été reproduit précédemment.

### Décès de Jean-2

Après dix-sept ans de mariage, Jean-2 décédait à l'An-cienne-Lorette, le 30 octobre 1729, à l'âge de 40 ans. "Il reçut le sacrement de pénitence seulement, à cause de la surprise et précipitation de la maladie", lit-on dans les registres paroissiaux. Voici comment le tout est exprimé dans l'acte d'inhumation:

"Aujourd'hui, trente-unième du mois d'octobre de l'année 1729, par nous prêtre soussigné a été inhumé dans l'église paroissiale de notre dame de laurette l'ancienne, Jean-Baptiste Bureau dit Sanssoucis, Marguillier de la dite paroisse, âgé d'environ quarante ans, décédé du jour d'hier dans la communion de la Ste Eglise Catholique Apostolique et Romaine après avoir reçu le sacrement de la pénitence seulement à cause de la surprise et précipitation de la maladie. Un très grand nombre de personnes ont assisté à la sépulture en foy de quoy jay avec Jean hamel et lafleur témoins, signé la minute des présentes."

JACRAU Ptre

Au jour de son décès, Jean-2 laissait, en plus de sa veuve, six enfants mineurs: Marie-Josephite, 12 ans, Jean-Baptiste, 11 ans (?), François, 10 ans, Joachim, 9 ans, Marie-Anne, 6 ans et Pierre, 5 ans (?). Les autres étaient décédés.

### Deuxième mariage de Marie-Anne LaChesne

Après deux ans de veuvage, Marie-Anne LaChesne, à la suggestion de parents et amis, décidait de se remarier. C'est ainsi que le 10 octobre 1731 (13), il y eut un contrat de mariage de passé devant le notaire Dubreuil entre Olivier Guigoin (ou Guiguin) fils de feu Guillaume Guigoin et de Marguerite Forestier, de la paroisse de Pleinée-Jugon, diocèse de St-Malo, et Marie-Anne LaChesne, veuve de Jean-2 Bureau, de la paroisse de Notre-Dame de Lorette.

Les avoirs d'Olivier Guigoin consistaient en ses linges et hardes estimés à cent quatre-vingt livres et en une somme de cent soixante et six livres en argent et monnaie, totalisant trois cent quarante-six livres. Marie-Anne LaChesne, pour sa part, apportait ce qu'elle tenait de son premier mari. Elle devait cependant faire préparer incessamment un inventaire de ces mêmes biens dans les plus courts délais et le faire clore en justice. Le contrat contient des conditions particulières arrêtées entre les futurs époux pour la bonne conduite de leur futur ménage.

---

(13) Minutier de Dubreuil, 10 octobre 1731 - Contrat de mariage entre Olivier Guinguin et Marianne Lachesne veuve de Jean Bureau.

L'acte du deuxième mariage de Marie-Anne LaChesne, tiré des registres de la paroisse de Notre-Dame de l'Ancienne-Lorette, est reproduit en appendice (p. , document no 4).

#### Décès de Marie-Anne LaChesne

Ce mariage ne dura que très peu de temps, car Marie-Anne LaChesne décéda le 1 avril 1732, à l'âge d'environ 40 ans et elle fut inhumée le lendemain, à l'Ancienne-Lorette.

#### Tutelle des mineurs de Jean-2

Le deux avril (14), jour même des funérailles de son épouse, Olivier Guigoïn (ou Guiguin) demandait aux autorités civiles de faire nommer un tuteur pour les six enfants survivants que Marie-Anne LaChesne avait eus de son premier mariage avec Jean-2. L'assemblée eut lieu le 3 avril dans l'hôtel du Procureur du Roi. Etaient présents: Olivier Guiguin (Guigoïn ou Guillien), l'épellation varie d'un document à un autre, Nicolas Chartier dit Partenay, grand-père des dits mineurs - à cause de Marie Hulin, grand-mère des dits mineurs; Etienne Paré et Joseph Gauvin, grands oncles; Charles Bouin, grand oncle (à cause de Madeleine Gauvin, sa femme; Jean-Baptiste LaChesne, oncle maternel des mineurs; François Girard, oncle (à cause de Marie LaChesne); Louis Guestier, oncle; Etienne Testard, oncle (à cause de Geneviève Guestier, sa femme). Après avoir prêté serment et avoir délibéré entre eux, ils ont unanimement nommé Pierre Gauvin comme tuteur des mineurs et Jean-Baptiste LaChesne, subrogé tuteur. Tous les deux ont de nouveau prêté serment et promis de faire leur devoir comme tels.

Le 4 avril 1732, Pierre Gauvin adressait une requête aux autorités à titre de tuteur des enfants de feu Jean Bureau-2 et de feu Marie-Anne LaChesne, afin de faire dresser un inventaire des biens laissés par les défunts époux et qui revenaient de droit aux enfants mineurs ainsi qu'à Olivier Guiguin, que M-Anne LaChesne avait eu comme second marié durant très peu de temps. L'inventaire mérite d'être reproduit en entier car il fait voir ce que possédaient Jean Bureau et son épouse de leur vivant. Tout est d'ailleurs exprimé dans un style particulier et agréable à lire. On trouvera ce document en appendice (p. document no 5).

Le 3 juillet suivant, Pierre Gauvin adressait une supplique aux autorités civiles, les priant de bien vouloir le relever de ses fonctions de tuteur auprès des enfants mineurs de feu Jean-2 (15) et de feu Marie-Anne LaChesne. Il alléguait être "fort caduc et très infirme puis chargé de onze enfants, étant d'un âge fort avancé et n'entendant aucunement les affaires". Par conséquent, il suggérait de convoquer une nouvelle assemblée de famille afin de nommer un autre tuteur à sa place. Il est ajouté dans le même document, que le suppliant est "tout-à-fait hors d'état de pouvoir gérer et administrer la dite tutelle par rapport à ses grandes infirmités et à son âge fort avancé".

A la suite de cette demande, permission fut accordée à Pierre Gauvin de faire assembler dans l'hôtel du Lieutenant Civil et Criminel au Siège de la prévôté de Québec, les mêmes parents et amis des mineurs qui avaient déjà été assemblés par la même cause. Cette nouvelle assemblée devant avoir lieu le lundi suivant, 7 juillet, à neuf heures du matin.

(14) Tutelle des mineurs de feu Jean Bureau (2 avril 1732)

(15) Dans ce document, on a écrit: Jean-Baptiste Bureau.

Ce jour-là, tel que convenu, l'assemblée des parents eut lieu et on nomma Jean-Baptiste LaChesne comme tuteur au lieu de Pierre Gauvin et ce dernier devint le subrogé tuteur aux dits mineurs.

Qu'arriva-t-il par la suite aux six enfants nés viables de Jean-2 et de Marie-Anne LaChesne, ainsi qu'à Olivier Guiguin, veuf en deuxièmes noces de M-Anne LaChesne? Certains documents nous permettent de préciser ce qui suit à leur sujet:

- 1) MARIE-JOSEPHTE, n. le 21 et b. le 22 août 1717, à l'Ancienne-Lorette, se maria à Château-Richer, le 20 avril 1740, avec Prisque Michel, fils de Charles Michel et de M-Thérèse Simard (Minutier de Barolet, 31 mars 1740). Elle décéda le 22 et fut inhumée le 24 octobre 1793, à l'Ancienne-Lorette. L'acte de décès rapporte qu'elle est décédée "le 22 au soir, tout subitement sans avoir pu recevoir les secours de l'église". On lui prête 79 ans, mais elle n'en avait que 76.
- 2) JEAN-BAPTISTE, n. le 21 juin 1719, à l'Ancienne-Lorette, se maria à Château-Richer, le 1 mars 1740, avec M-Madeleine Cauchon, fille de Joseph Cauchon et de Marguerite Toupin (Minutier de Jos. Jacob, fils, 9 février 1740). Il décéda le 25 juillet 1787, à l'Ancienne-Lorette, "muni des sacrements de pénitence et extrême onction, n'ayant pu recevoir le St-Viatique à cause de son infirmité". Il fut inhumé le 26. Sa femme lui donna onze enfants dont sept garçons et quatre filles. Un garçon et une fille seulement ont atteint l'âge de se marier: Jean-Baptiste (2e du nom) et Marie-Madeleine. Jean-Baptiste -3 est le chef de la première branche de la famille Bureau. Son histoire sera racontée dans une étude subséquente. Sans lui, je ne serais pas là pour écrire ces lignes... A l'exemple de son père, J-Baptiste-3 a maintenu la lignée familiale en équilibre.
- 3) JOACHIM, b. le 15 septembre 1720, à l'Ancienne-Lorette. Marié le 2 juillet 1742, à l'Ange-Gardien, avec M-Josephite Carreau dit La fraîcheur, fille de Joseph Carreau et de Marie Pouliot (Minutier de Pierre Huot, 1 juillet 1742). Il décéda subitement à l'Ange-Gardien, le 12 janvier 1786, âgé de 65 ans et 4 mois (et non pas 71 ans, comme le rapporte son acte de décès). Son épouse lui donna quatorze enfants, dont cinq garçons et neuf filles. Deux garçons et une fille seulement atteignirent l'âge de se marier. Les deux garçons firent souche. Ce sont: Jean-Baptiste-4-2- et Julien-4-2-. Joachim-3 est le chef de la deuxième branche de la famille Bureau.
- 4) FRANCOIS, n. et b. le .... 1718, à l'Ancienne-Lorette. Marié le 8 novembre 1745, à Notre-Dame de Québec, avec M-Catherine DeLessard, fille de Charles DeLessard et de M-Catherine Paquet (Minutier de Jacques Pinguet, 31 octobre 1845). Il fut inhumé à Montréal, le 24 novembre 1783. Son épouse lui donna, semble-t-il dix enfants dont trois garçons et sept filles. Cinq filles se marièrent et un seul garçon, qui fit souche. François-3 (ou Jean-François) est le chef de la troisième branche de la famille Bureau, branche qui ne fut pas prolifique.
- 5) MARIE-ANNE, n. et b. le 7 octobre 1723, à l'Ancienne-Lorette. Se maria le 18 août 1746, à Château-Richer, avec Pierre Gravel, fils de Pierre-Paul Gravel et de Marguerite Prieur (Minutier de Jos Jacob, fils, le 17 août 1746.). Elle décéda le 16 et fut inhumée le 19 mai 1794, à Château-Richer, âgée de 70 ans, 5 mois. L'acte de sépulture dit: "72 ans environ".

6) PIERRE (ou Pierre-Nicolas), n. le .... 1725, à l'Anc.-Lorette. Marié en 1<sup>ière</sup> nocés à St-Joseph de Beauce, le 4 novembre 1754, avec Thérèse Gagné, fille de Joseph Gagné et de M-Elizabeth Bolduc (Minutier de Barolet, 2 novembre 1754). Marié en 2<sup>ième</sup> nocés en 1757, avec M-Thérèse Brunet, fille de Jean Brunet et de Angélique Sédilot (contrat de mariage fait devant le Père Justinien, R.M., le 10 mai 1757, mais déposé dans le Minutier de Louis Miray, le 24 juin 1774, seulement). De son premier mariage, Pierre-3 eut deux enfants. Il en eut six de son deuxième mariage. Inhumé à St-Joseph de Beauce, le 8 novembre 1808.

Pierre-3 est le chef de la quatrième branche de la famille Bureau et qui se développa dans la région de la Beauce tout particulièrement.

Pour ce qui est d'Olivier Guiguin, il décéda subitement et fut inhumé le 29 octobre 1734 comme l'atteste le document suivant:

Extrait du registre des baptêmes, mariages et sépultures de Notre-Dame de Québec pour l'année mil sept cent trente-quatre:

Enter. de olivier gusguin	Le vingt neuf <sup>e</sup> octobre mil sept cent trentes quatre a Esté Inhumé dans Le Simeiere Le Corps d'olivier gueguin agé d'environ quarente ans mort subitement ont assisté à lad. Inhumation Mrs falaise prestre Chanoine Et au <sup>t</sup> Eclesiastique
	Chrestien Le Chasseur ptre

### Marie-Catherine -2 (soeur de Jean-2)

A la suite de ce chapitre sur Jean-2, il est de mise, croyons-nous, de parler un peu de sa soeur Marie-Catherine-2, seule fille de l'ancêtre Louis Bureau dit Sansoucy.

Baptisée à l'Ancienne-Lorette le 11 mai 1690, elle eut comme parrain, Pierre L'Archevêque et comme marraine, Marie Girard, épouse en deuxièmes nocés de Mathurin Moreau.

Dans les registres de la paroisse de l'Ancienne-Lorette, les années 1687 à 1689 inclusivement manquent. C'est pourquoi il est difficile de préciser la date exacte de la naissance de Jean-2. Pour ce qui est de Marie-Catherine-2, il a été possible de retracer son acte de baptême, écrit en latin. Notons en passant que les actes pour les années 1690 à 1696 sont tous écrits en latin. Voici donc celui de M-Catherine:

### Maria Catharina Bureau nata et baptisata die 1690

Ego idem baptisavi Mariam Catharinam Burreau ex hupus diei filliam Louis Burreau et Maria Anna conjugum Gauvin. Patrinus Luis Joannes Boutin Matrina Maria Catharina Routier neo Drolet.

Le 30 janvier 1713, M-Catherine-2 contractait mariage avec Jean Rouillard, fils de Noël Rouillard et de Anne-Madeleine L'Archevêque (Minutier de Dubreuil, 3 janv. 1713). Voici d'ailleurs copie de l'acte de mariage:

Mariage de Marie-Catherine Bureau avec Jean Rouillard

(Ancienne-Lorette, 30 janvier 1713)

Le trentiesme jour du mois de janvier de l'an mil sept cent treize apres la publication des trois bans de mariage faite par trois dimanches consécutifs d'entre Jean Rouillard fils de Noel Rouillard et d'Anne larchevesque ses père et mère de cette paroisse d'une part et de catherine bureau fille de deffunt Louis bureau et de deffuncte marie gauvin aussi ses pere et mere de cette paroisse d'autre part et ne s'ètant decouvert aucun empeschement je soussigné les ai marie et donné la benediction nuptiale selon la forme prescrite par notre mère la Ste eglise, en presence de Noel Rouillard père de l'époux de pierre gauvin concle de l'epouse, de jean l'archevesque, de louis morreau, de Noel bonhomme, de jean guingné lesquels ont signé les autres susdits ont déclaré ne savoir signer

Larchevesque

Noel Bonhomme

Louis Maureau

Jean Guingné

jean V.....

François Dupré

(ancien curé de Québec)

N.B. Le frère Colomban, dans son travail sur la famille Rouillard, signale que ce mariage a eu lieu le 30 avril. Cependant, l'acte de mariage apparaît bien dans les registres de l'Ancienne-Lorette sous la date du 30 janvier 1713.

Au moment de son mariage, Marie-Catherine-2 était âgée de 22 ans, 8 mois. Puisqu'elle était en tutelle, elle dut obtenir la permission de se marier de la part de Marie Coqueret, deuxième femme de son père, Louis-1, de son tuteur Etienne Gauvin et de son subrogé tuteur François Gely.

En 1730, Marie-Catherine-2 perdit son époux, Jean Rouillard, qui décéda le 5 décembre, âgé de 47 ans. Demeurée veuve durant vingt ans, elle mourut à son tour et fut inhumée à l'Ancienne-Lorette, le 8 octobre 1750, à l'âge de 60 ans.

Voici les actes de sépulture des deux époux:

Sépulture de Jean Rouillard

Aujourd'huy cinquiesme du mois de décembre de l'an 1730 par nous prêtre soussigné a été inhumé dans le cimetièrre de la paroisse Jean Rouillard agé d'environ quarnate sept ans décédé d'hier dans la communion de l'église catholique évangélique et romaine, après avoir reçu les sacrements de pénitence eucharistie et extreme onction en foy de quoi jay avec les tessemoins soussignés les présentes

Jacrau ptre

Sépulture de Marie-Catherine-2

Lan 1750 le 8 octobre par nous soussigné curé de Lorette a été inhumé dans le cimetièrre de cette paroisse La veuve de Jean Rouillard agée d'envi ron soixante ans décédé hyer munie des sacremens de l'Eglise en présence de Symon lange et de prisque Micheles qui ont



Sanssoucy et Marie gauvin ses pere et mere, assisté de Marie Quocqueret sa belle mere seconde femme du dit feu son pere, pour luy et en son nom d'une part Et Laurent la guetié dit Leveillé marie anne ulun sa femme quil autorise a cet effet auparavant veuve de deffunt Pierre LaChesne stipulant pour marianne la Chesne fille du dit deffunt la Chesne et de lad. Ulin ycelle a ce presente et de son consentement dautre part Lesquelles parties en presence et du consentement de leurs parens et amis cy presens assemblez savoir de la part du dit Bureau La ditte belle mere, Jean marchet, Jean quercaunivet, de la part de la ditte la Chesne, son dit beaupere et sa ditte mère, le Sr Louis Levrard me. cannonier de cette ville, Charles routtier, pierre guyon, ont fait ensemble les traittes, accords et conventions de mariage cy apres declarés qui son que les dits Bureau et la Chesne ont promis et promettent se prendre lun et lautre par nom et loy de mariage, et yceluy faire et Celebrer en face de nostre mere la Ste esglise le plustost que faire se pourra et aui sera delibere entreux, pour du jour d'yceluy estre uns et communs en tous biens meubles Conquests immeubles quils auront et feront pendant et constant le dit mariage sans estre cependant tenus des debtes lun de lautre faittes et créés avant yceluy et sy aucune se trouvent elles seront payées et acquittées sur le bien de qui elles procederont Se prennent les dits futurs epoux aux droits a chacun deux appartenants escheus et a eschoir, et a le dit futur epoux doué la ditte future epouse du douaire coutumier ou du douaire prefix de la somme de trois cents livres au choix de la ditte future epouse a prendre sur tous les biens du dit futur epoux en quelques lieux et endroits quils soient assis et situés lorsque douaire aura lieu et sur lesquels elle aura son hypothèque du jour de la Celebration du dit mariage, Le preciput sera egal et reciproque de la somme de trois cens livres aprendre par le survivant des deux sur les biens de leur future communauté et meubles dycelle sur le pied de la prisée qui en sera faite par l'Inventaire et sans crue ou la ditte somme en deniers en provenant avec ses linges et hardes a son usage: et au cas que le dit futur epoux predecede la ditte future epouse elle pourra sy bon luy semble renoncer a la ditte Communauté ce faisant remporter franchement et quittement tout ce qui pourroit luy estre avvenu et excheu par succession donation ou autrement avec ses dits douaire, preciput linges et hardes a son usage ainsy que dessus sans estre tenue des dettes de la ditte communauté encore bien quelle sy fut obligée et quelle y fut condamnée pour laquelle reprise elle aura son hypothèque sur tous les biens du dit futur epoux en quelques lieux et endroits quils soient situés du jour et datte des presentes, et pour la bonne amitié que les dit futurs epoux se porte lun et lautre ils se sont fait don mutuel lun a lautre de tous les biens dacquets, meubles, conquests immeubles de leur ditte Communauté et mesme des propres qui se trouveront appartenir au premier decede des deux, chacun deux ce acceptant pour en jouir par le survivant sa vie durant seulement, sans quil soit obligé a autre caution qua sa caution juratoire, lequel don mutuel naura lieu quau Cas quil ny ay lors du premier decede aucuns enfans vivants de leur dit mariage et au cas quil y eut des enfans vivants de leur dit mariage le dit don mutuel sera et comme non fait et pour faire insinuer les presentes au Greffe des Juridictions de la Prevosté de cette ville et partout ailleurs ou besoin sera les dits futurs epoux ont fait et crée leur procureur general et special le porteur d'ycelles auquel ils donnent pouvoir de ce faire et den requerir acte. Car ainsi & ca Fait et passé etude du dit Notaire le vingt quatriesme jour davril après midy lan mil sept cent douze presence de Jean Brassard et Louis Chalifour temoins demeurants en cette ville qui ont avec la ditte Cocqueret le Sr Levrard le dit guon, mouchel, quercaunivet et notaire signé

et ont les dits futurs epoux et les autres susnommés déclaré ne sçavoir  
signe de ce enquis suivant Lordonnance.

marie coqueret  
J. Brassard  
Levrard  
Jean Kiercannivet

Marchet  
p. dion  
louis chalifour  
DuBreuil Not.

Document no 3

Bail à moitié profits par le sieur Joseph Riverin à Jean Bureau

(Chambalon, N.R., le 14 mai 1713)

Pardevant Le Notaire Royal en la prevosté de Quebec soussi-  
gné y residant et temoins cy bas nommés Fut present le Sieur Joseph  
Riverin marchand demeurant en cette ville, lequel de son bon gré, à  
baillé et delaissé à tiltre de ferme a moitié fruits profits et revenus  
pour trois années entieres, et consecutives sans intervalle de tems a  
commancer a la Saint Michel prochaine et en après continuer d'année  
en année jusqu'en fin d'ycelle, et promet faire jouir paisblement Jean  
Bureau habitant demeurant paroisse de l'ancienne Lorette a ce present  
et acceptant preneur aud. tiltre pour les dittes trois années durant  
C'est asçavoir la terre et habitation que led. Sieur Riverin a acquize  
dud. Bureau de Jean Rouillard, et Catherine Bureau sa femme, et Marie  
Coqueret leur belle mere par contrat passé par le Notaire soussigné ce  
jourdhuy ensemble toutes les parts de terre que led. Sieur Bailleur a  
acquize de la veuve et heritiers de deffunct Jean Gelly qui joint a la  
susditte habitation le tout scitué sur la routte Saint Pierre en lad.  
paroisse de L'ancienne Lorette, ainsy que le tout se poursuit et compor-  
te sans en rien reserver ny retenir pour par lad. preneur en jouir en  
bon pere de famille led. tems durant en vertu des presentes se tenant  
contant du tout pour le bien sçavoir et cognoistre sans qu'yl soit be-  
soin de plus emple specification estant actuellement demeurant sur la  
dite habitation, Ce bail ainsy fait a la charge que led. Sieur Bailleur  
et led. preneur seront tenus de fournir par chacune année chacun la  
moitié de tous les grains de semence qu'yl conviendra semer sur lad.  
terre; que led. preneur sera tenu faire la recolte des grains et foins,  
et de les battre, engranger et vanier et Botteler le foin a condition  
que led. preneur aura a son proffit toutes les pailles et que tous les  
grains et foins de la recolte de chacune année seront partages par moi-  
tié entre led. Sieur Bailleur et led. preneur, a condition aussy que led.  
preneur ne pourra desaisonner les dittes terres ny lever et labourrer  
aucune prerie sy ce n'est du Consantement dud. Sr Bailleur, sera aussy  
tenu led. preneur de labourer et mettre en bon estat les terres labou-  
rables, et les laisser a la fin dud. Bail en bon estat, et aussy de four-  
nir aud. Sieur Bailleur Une grosse des presentes a ses frais incessamment,  
et d'entretenir les battiments qui sont sur lad. terre des menues Repara-  
tions, est aussy convenu qu'au cas que quelqu'un des heritiers dud. Gelly  
retiroit quelque portion des terres qui sont comprises dans le present  
bail que led. preneur ne pourra pretendre aucun dedomagement pour raison  
de ce contre led. bailleur, Comme aussy est convenu que led. preneur fera  
la recolte des foins sur les dittes terres la presente année a moitié;  
entre led. Sieur Bailleur et luy et qu'yl ensemancera a son proffit par-  
ticulier Ce qui est labouré, et environ une journée de labours sur l'ha-

bitation que luy et sa soeur ont vendue aud. Sieur Bailleur pour lad. presente année seulement, au moyen de quoy led. Sieur Bailleur promet fournir aud. preneur l'automne prochain apres la recolte deux Beufs et Une Charle garnie pour faire valoir les dittes terres pendant les dittes trois années, a la fin desquelles led. preneur sera tenu les rendre et remettre ez mains dud. Sieur Bailleur, et en cas que lesd. Boeufs ou l'un deux viennent a mourir par accident ou autrement est convenü que la perte en sera suportée par moitié entre led. Bailleur et led. preneur; Car ainsy a esté convenü sous l'obligation & ca renonçant & ca Fait et passé aud. Quebec en l'estude dud Notaire apresmidy le quatorziesme jour de may mil sept cent treize en presence des Sieurs Estienne Mirambeau et de Guillaume Capéla temoins demeurants aud. Quebec qui ont avec led. Sieur Bailleur et nous Notaire signé led. preneur ayant déclaré ne sçavoir escrire ny signe de ce enquis.

J. Riverin

Mirambeau

Capéla

Chambalon Not.

Document no 4

Mariage de Marie-Anne LaChesne et de Olivier Guiguin

(Ancienne-Lorette, 15 octobre 1732)

"L'an mil sept cent trente-un, le quinzième d'octobre après la publication d'un bans de mariage d'entre Olivier guiguin, fils de deffunct guillaume guiguin et de Marguerite leforestier du bourg de pleinee, jugon au diocèse de St-Malo en bretagne d'une part et Marie Anne LaChesne, fille de deffunct pierre LaChesne et de Marie-Anne huslin, Veuve de deffunct Jean Bureau dit Sansouci habitante de cette paroisse d'autre part Vu la dispense de deux bans accordée par Monseigneur Pierre hermand Dosquet évêque de Samos et coadjuteur de Québec cy contre attaché dans la minute des présentes la dite publication faite du jour d'hier, ne s'y ettant trouvé aucun empeschement je soussigné prêtre curé de laurette certifie avoir reçu leur mutuel consentement de mariage en la présence de joseph texier menuisier de Québec et olivier françois laurent témoins qui nous ont déclaré et certifié que le dit olivier guiguin na jamais été marié et joseph pocstras et charle hamel autres temoins et en presence des dites personnes leur ay donné la benediction nuptiale suivant les rits et coutume de notre mère la Ste Eglise catholique apostolique et romaine les jour et an que de plus lepoux et lepouse ont déclaré ne savoir signer. Joseph texier, olivier françois laurent et charle hamel ont signé avec nous alaminute des presentes. joseph pocstras a declare ne savoir signer de ce enquis suivant l'ordonnance, ainsi signé à la minute, joseph texier, olivier laurent, charle hamel et nous

JACRAU ptre

Document no 5

Inventaire des biens de la communauté entre Jean Bureau  
et Marie Anne Lachesne

(Pinguet N.R., le 4 avril 1732)

Lan mil sept cent trente deux Le quatrieme jour d'avril



item: - Deux vieille feaux avec leur ferrures estimées ensemble deux livres cy	2, 0, 0
item: - Deux viels tamis avec leur monture estimés ensemble vingt cinq sols cy	1, 5, 0
item: - Une vieille ferrée estimée dix sols cy	10, 0
item: - Environ dix huit livres de fillase de lin estimées quatre sols la livre trois livres douze sols cy	3, 12, 0
item: - Quinze livres ou environ de fil a toile estimé dix sols la livre sept livres dix sols cy	7, 10, 0
item: - Une terrine estimée cinq sols cy	5, 0
item: - Une petite chodiere a boire de cuivre jaune rapieccé estimée dix sols cy	10, 0
item: - Une cruche a huile estimée dix sols cy	10, 0
item: - Un tas de vieille ferraille estimée trente sols	1, 10, 0
item: - Un vieil poelon de cuivre jaune estimé quinze sols	15, 0
item: - Cent livres de lard sallé ou environ estimé trois sols. la livre quinze franc cy	15, 0, 0
item: - Huit livres de vielle vaisselle detain estimé vingt sols la livre huit livres cy	8, 0, 0
	<hr/>
	66, 15, 0

SUIT ce qui s'est trouvé dans la chambre

item: - Une grande armoire de bois de pin à deux corps quatre panneaux, deux tiroirs, avec sa ferrure, deux serrures et leurs clefs estimé vingt livres cy	20, 0, 0
item: - Une vielle petite couchette estimée quinze sols	15, 0
item: - Une autre grande couchette les pieds tournés estimée deux livres cy	2, 0, 0
item: - Deux vielles chaises de bois de merisier tourné estimées ensemble vingt sols cy	1, 0, 0
item: - Un petit miroir de toilette estimé quarante sols	2, 0, 0
item: - Une petite table ovalle de bois de pin avec son plyant estimée dix sols cy	10, 0
item: - Une vieille paire de cardes estimée quinze sols cy	15, 0
item: - Un vieil fusil la monture et la plaque estimé quatre livres cy	4, 0, 0
item: - Un vieil coffre de bois de pin sans serrure estimé quinze sols cy	15, 0
item: - Deux vielles petites paillaces hors de service estimées ensemble quinze sols cy	15, 0
item: - Une Robe de chambre d'etamine demie usée pour femme estimée six livres cy	6, 0, 0
item: - Une cape de camelot demy usée estimée six livres	6, 0, 0
item: - Un jupon de callemante estimé cinquante sols cy	2, 10, 0
item: - Une vieille robe de chambre de crepon estimée trois livres cy	3, 0, 0
item: - Quatre vieilles poches estimées ensemble quarante sols cy	2, 0, 0
item: - Sept chemises a femme demies usées estimées trente sols piece dix livres dix sols cy	10, 10, 0
item: - Trois napes demies usées estimées ensemble trente sols cy	1, 10, 0
item: - Trois autres napes hors de service estimées ensemble dix sols	10, 0
item: - Quatre viels petits linceux toile du pays estimés ensemble cinq livres cy	5, 0, 0
item: - Trois petits morceaux de plaque de poele estimés ensemble vingt cinq sols cy	1, 5, 0

SUIT ce qui s'est trouvé dans le grenier

item: - Trente-sept minots de bled estimé trente cinq sols le minot soixante et quatre livres quinze sols cy	64, 15, 0
item: - Quatre minots et demy de farine estimés trente-cinq sols le minot Sept livres dix sept sols six deniers cy	7, 17, 6
item: - Trente sept minots d'avoine estimé quise sols le minot Vingt sept Livres quinze sols cy	27,15, 0

SUIT ce qui s'est trouvé aux environ de la maison

item: - Une vieille charette avec une vieille paire de roux estimée Sept livres cy	7, 0, 0
item: - Un vieil soc de charue, le coutre, la chesne et sa garniture estimé ensemble vingt livres cy	20,0, 0,
item: - Un autre vieil Soc sans aucune garniture estimé cinq livres cy	5, 0, 0
item: - Une vieille traisne avec la chesne estimée quarante sols cy	2, 0, 0

SUIT ce qui s'est trouvé dans letable

item: - Quatre grands moutons et cinq petits estimés ensemble vingt deux livres cy	22,0, 0
item: - Une vache sous poil noir et blenc agée de trois ans avec son veau estimée vingt cinq livres cy	25,0, 0
item: - Une autre vache sous poil noir agée de quatre ans estimée ving livres cy	20,0, 0
item: - Deux boeufs ages de quatre ans estimés ensemble cinquante livres cy	50,0, 0
item: - Cinq cochons noritureaux estimés ensemble vingt-quatre livres cy	24,0, 0
item: - Cinq poules estimées ensemble cinquante sols cy	2,10, 0
item: - Attendu quil est midy Nous avons remis la continuation au present Inventaire a ce jourd'huy une heure de Relevée et ont les temoins sus sommes avec nous Notaire signé	415, 7, 6

Jacrau Ptre EDM

Jean Kier carnivet

Advenant les jour et an susdits une heure de Relevée a la Requete et presente que dessus a été par nous Notaire susd. et soussigné procedé a la continuation au present Inventaire ainsy qu'yl en suit -

SUIT ce qui s'est trouve dans la grange

item: - Quelques bottes de fouin et de paille lesquelles apres la vente faite des biestiaux seront portees par addition au present Inventaire.	
item: - Un vent a vanner estimé vingt sols cy	1, 0, 0
item: - Un demy minot estimé dix sols cy	10, 0
item: - Un croq a fumier estimé vingt sols cy	1, 0, 0

SUIVENT les dettes actives

item: - Il est dub par François Girard habitant de l'Ancienne Lorette dix minots de bled cy	MEMOIRE
---	---------

SUIVENT les dettes passives .

item: - Il est du par la Communauté suivant la déclaration de lad. deffuncte par son testament a nous représenté sçavoir.	
item: - A Joseph Potras dix neuf livres quinze sols sCavoir dix huit livres quinze sols suivant la déclaration faite par lad. deffuncte et vingt sols d'autre part pour fournitures par luy faites cy	19, 15, 0
item: - A guillaume de Guise dit Flamand vingt une livres	21, 0, 0
item: - A Dominique Otion cabaretier à Québec six livres dix sols cy	6, 10, 0
item: - A Madame Hemart marchand a Quebec Une paire de bas de St Moxant	
item: - A feu le nommé Lachapelle la somme de vingt livres laquelle somme lad. feu Marie Anne Lachesne a déclarée par son testament qu'elle desiroit qu'elle fut employée en retributions de messes et aumone pour le repos de l'ame dud. feu Lachapelle d'autant qu'il ne se trouve aucun de ses heritiers cy	MEMOIRE
item: - Pour la rente du banc occupé dans l'Eglise de L'ancienne Lorette deux livres cy	2, 0, 0
item: - A Monsieur le curé, la fabrique et le bedeau de lad. paroisse de L'ancienne Lorette pour frais de service et enterrement fourniture de cire fait pour lad. deffuncte Lachesne vingt deux livres dix sols	22, 15, 0
	<hr/>
	71, 15, 0

SUIVENT les immeubles

Une terre et habitation scise en lad. paroisse de L'ancienne Lorette contenant deux arpens de frond sur trente arpens de proffondeur joignant au sud ouest Joseph Potras d'autre costé au nord est Charles Hamel sur laquelle se trouve une maison de trente pieds de long sur vingt pieds de large pieces sur pieces couverte en planche avec une cheminée de pierre, une grange de trente pieds de long sur vingt pieds de large clause de planches et couverte de paille, une estable de vingt pieds sur seize pieces sur pieces couverte de paille cy pour MEMOIRE

Une autre habitation de deux arpens de frond et dix huit arpens de proffondeur scise en lad. paroisse de L'ancienne Lorette joignant au sud ouest Jean Rouillard et au nord-est les Representants Pierre Bezeau sur laquelle se trouve seulement la moitié d'un hangard MEMOIRE.

SUIVENT les titres et papiers

- La grosse en papier d'un concession de deux arpens de terre de frond sur trente arpens de proffondeur faite en lad. paroisse de l'ancienne Lorette par les Reverends Peres Jesuittes en faveur de Michel LaRoche devant Me Genaple le 22 avril 1698 Cotte . . . . . "A"
- Une grosse en papier de la vente de la terre cy dessus faite par Ignace Bonhomme a Joseph Racine devant Me Chambalon le 20 8bre 1710 Cotte . . . . . "B"
- Une grosse en papier de la vente de la terre cy dessus faite par Joseph à Jean Bureau dit Sanssoucy devant Me Chambalon le six avril 1714 Cotte . . . . . "C"
- La grosse en papier du contrat de mariage entre led. feu Jean Bureau et lad. feu Marie Anne Lachesne passé devant Me Dubreuil le vingt quatre avril 1712 Cotte "D"
- item: - Une grosse d'un contract de vente faite par Pierre Rouillard à Jean Bureau de la terre cy dessus mentionnée contenant deux arpens de front par dix huit arpens de proffondeur passé devant Me. Dubreuil le douze juillet 1722 Cotte . . . "E"



Dans la rubrique de ce mois-ci nous observons deux suggestions intéressantes faites par des membres dans le rapport de leurs travaux: l'une par M. Morley concernant un inventaire des inscriptions de pierres tombales et l'autre par M. Boulanger ayant rapport à un fichier de photographies anciennes. Après en avoir discuté avec des officiers de la Société, nous proposons aux membres les activités suivantes relativement à ces deux suggestions:

1ère activité: Le 10 juin à 10 h. a.m., les membres intéressés se rendront au cimetière Mt. Hermon où l'on commencera, sous la direction de M. Morley, à en faire l'inventaire, i.e. à dresser la liste des inscriptions de noms, dates et autres données sur toutes les pierres tombales. En cas de température inclémente, cette activité sera reportée au 17 juin.

2ième activité: Tous les membres sont invités à soumettre à la Société, des listes de photographies anciennes d'ancêtres avec les données pertinentes. En d'autres mots, faites l'inventaire de votre patrimoine photographique dès maintenant et informez-nous des résultats!

La Société décidera plus tard de quelle façon l'information ainsi obtenue sera traitée, mais chose certaine, cette information sera toujours disponible à la bibliothèque de la Société pour consultation par les membres.

Le Comité de Publication

#### GORDON MORLEY

Au début de l'année dernière, en vertu d'un accord d'échange, j'entrepris des recherches sur les ancêtres de Louisa STEVENSON, née à Québec en 1839 et mariée en Angleterre en 1859. Les documents disponibles aux Archives nationales du Québec, Section Généalogie, me révélèrent très vite les origines de Louisa. Son père, William STEVENSON, marchand de la ville de Québec, s'était marié à Maria Elizabeth GUGY à Trois-Rivières, le 7 novembre 1821. Maria, née le 28 avril 1801, était la fille de Louis GUGY, shérif de Trois-Rivières, et de Julianna O'CONNOR dont le père avait été chirurgien dans l'armée de Wolfe. Louis était né en janvier 1770 de Bartholomew GUGY et de Jeanne Elizabeth TEISSIER, fille d'un baron français. La lignée fut même retracée plus loin, jusqu'à Hans George GUGI né en 1700 et à George GUGI de Zuben Thurgau, Suisse.

Ensuite mes recherches dans le registre de la cathédrale Holy Trinity montrèrent que William et Maria eurent plusieurs autres enfants et que William mourut en 1853 et Maria en 1879. Les noms des parrains et marraines des enfants de Stevenson nous révélèrent le caractère très lié de la communauté mercantile de cette époque. Les recherches dans les journaux du temps, dont la "Gazette", le "Mercury" et le "Chronicle", et dans les annuaires nous indiquent que William fut membre du "Quebec Board of Trade", un des directeurs de "Trinity House" (la cour vice-amirauté), directeur du "Quebec Fire Assurance Office", et qu'il contribua à une souscription en vue de la construction du monument Wolfe-Montcalm. Le cimetière Mt. Hermon étant accessible après la fonte des neiges, on a pu y trouver le monument funéraire érigé sur le lot familial et déterminer enfin la date et le lieu de naissance de William, i.e. le 3 juin 1797, Arbroath en Ecosse. Les détails généalogiques étant complets, au moins de ce côté de l'Atlantique, je suis maintenant à la recherche d'informations biographiques sur les membres de cette famille Stevenson.

Ces quelques efforts pour obtenir des informations sur la communauté anglo-protestante de la ville de Québec au 19ème siècle ont attiré mon attention sur l'urgence de faire des copies permanentes des inscriptions des monuments au cimetière Mt. Hermon, car plusieurs de ces monuments sont dans un état avancé de détérioration et les inscriptions ne seront plus lisibles d'ici quelques années.

En faisant le classement des vieilles photographies laissées par ma mère, je me suis rapidement rendu compte de la fortune généalogique que j'avais entre les mains. Toutes ces photographies avaient été identifiées par ma mère elle-même qui en avait écrit le nom de la personne au verso et parfois sur la photographie elle-même. Certains de ces personnages remontaient à la sixième génération; une véritable richesse généalogique.

Plusieurs personnes possèdent sûrement dans un album poussiéreux ou dans le fond d'un tiroir de ces vieilles photographies identifiées d'ancêtres, qui réhaussent les recherches généalogiques et l'histoire familiale. Quelle découverte que de pouvoir mettre un visage sur un nom! Comme dans une généalogie complète nous retrouvons des personnages qui figurent également dans une autre, il se pourrait certainement que ces vieilles photographies que nous possédons fassent également la joie d'autres membres avec qui nous avons un lien éloigné de parenté. Collectionner ces photographies revalorise les recherches entreprises en généalogie et donne une nouvelle dimension à notre histoire familiale. Par exemple, ces photographies pourraient également servir à toute personne qui fait des recherches historiques ou des monographies de paroisse. Dans les archives et les documents on retrouve des dates, des faits et des noms sans visage mais grâce aux anciennes photographies l'on peut voir ces personnages face à face!

A mon avis, un inventaire complet de ces photographies serait un instrument de travail de premier ordre pour nos chercheurs. Je suggère donc que la revue l'Ancêtre ouvre une chronique de listes de vieilles photographies possédées par les membres. Pour que cette photographie ait droit au titre d'ancienne, on pourrait fixer comme règle qu'elle remonte à 50 ans par exemple. Cette chronique pourrait également comprendre les cartes mortuaires montrant la photographie de la personne décédée. Par la suite, un membre qui découvrirait dans ces listes la photographie d'un membre de sa lignée ou sa parenté, pourrait certainement en obtenir un duplicata du propriétaire de la photographie.

La Société de Généalogie de Québec pourrait également ouvrir un fichier qui contiendrait toute cette information que les membres auraient l'opportunité de consulter à loisir. Je suggère que l'on donne sur ces listes et ces fiches le nom de la personne, la date et le lieu de la sépulture, le nom de l'époux ou de l'épouse et toute autre information pertinente si disponible.

### LUCILLE GAGNON

Idéalement mes efforts généalogiques, sporadiques je l'avoue, se voudraient modestement sociologiques ou biographiques, sans jamais être l'objet d'une publication. Mon ambition se borne à étudier la vie de certains de mes ancêtres dont bien sûr celle de Robert Gagnon. Je m'honore d'être la descendante de ce modeste labourer, tant du côté maternel que paternel et si tout a été dit au sujet des trois frères Gagnon, Mathurin, Pierre, Jean, il n'en est pas de même pour Robert Gagnon.

Robert Gagnon: D'abord la question se pose; ce dernier était-il le cousin des trois autres? Il semble que non. C'est dans l'ombre de ses illustres homonymes qu'il a vécu et son nom et sa mémoire y sont restés, même après plus de trois siècles. Je n'ai pas la prétention de changer cet état de choses, mais bien le légitime désir de rappeler son existence et l'importance de sa postérité. Curieusement, à la suite de deuils cruels, aucun descendant mâle n'a fait souche dans la région immédiate de Québec. Même son bien de Ste-Famille, I.O. est passé en des mains étrangères après

son décès et celui de son épouse Marie Parenteau. Le fils aîné, l'ancêtre Jean, charpentier de son état, s'en fut d'abord à Rivière-du-Loup, pour établir ensuite à Rivière-Ouelle vers 1692. Jacques, son frère cadet, l'y rejoignit vers 1704. Ces deux fils perpétuèrent le nom de Robert Gagnon dans cette région et au delà. Chacun fut père de douze enfants.

Gagnon des Belles-Isles: Les descendants de Robert se divisent en deux branches: Les Gagnons et les Belles-Isles. Voici, L'ancêtre Jean le 2e, (fils de Jean et petit-fils de Robert) après son mariage avec Geneviève Gamache en 1713, choisit d'ajouter à Gagnon le surnom "des Belles-Isles". Sous quel prétexte, pourquoi? La chose était courante à cette époque - "Gagnon des Belles-Isles". Ce nom fut porté par tous les descendants de ce Jean au moins un siècle et plus. Les familles de mes deux grand-pères le portèrent jusqu'en 1850 pour l'une et vers 1895 pour l'autre. Puis on redevint des Gagnon tout court! Lorsqu'au début du XIXe siècle, l'espace se faisant rare, il fallut quitter Rivière-Ouelle pour conquérir des terres nouvelles, nombre de ces ancêtres retinrent leur patronyme Gagnon tandis que beaucoup d'autres reprirent celui de "Belles-Isles". L'incorrection de l'orthographe aidant ils devinrent des Belzil ou Belzile et ils sont aujourd'hui fort nombreux. Pourtant ils sont comme moi et tant d'autres, d'authentiques Gagnon, petits-fils de Robert, venant du Perche, fondateur d'une lignée vigoureuse dont les descendants ne se comptent plus.

Ces "cousins" de Trois-Pistoles, St-Fabien, Rimouski et d'ailleurs sont-ils conscients de leur ascendance? Connaissent-ils l'ancêtre Robert? Si, par hasard, ces lignes tombent sous les yeux de quelques-uns de ceux-là, je serais très heureuse de recevoir leurs commentaires et leur interprétation de la carrière de leurs ancêtres. Je les en remercie d'avance.

#### MARIE-THÉRÈSE BRADLEY

Je travaille sur deux sujets principaux:

- a. La famille Pasquier dit La Vallée dont l'ancêtre Etienne Isaac Pasquier descend de Mathurin Pasquier dit La Vallée et de Marie Trémillon à St-Jean de Montaigne, diocèse de Luçon au Poitou. Ce premier ancêtre canadien se marie à Château-Richer le 30 juin 1670 à Elizabeth Meunier et leur premier enfant Paul né le 13 avril 1693 décède trois jours après son baptême, le 16 avril 1693. Quelqu'un pourrait-il expliquer cet intervalle de 23 ans entre le mariage et la naissance du premier enfant? Certains de ces Pasquier sont devenus Paquet par après.
- b. Jean Baudet né en 1650 du mariage de Sébastien Baudet et de Marie Baudonnier au Bourg de Blanzais, (Viennais), diocèse de Poitiers. Il était arrivé à l'Île d'Orléans en 1666 et il épouse Marie Grandin d'Orléans à Québec le 28 septembre 1670. Il décède en 1714 à Lotbinière. Malheureusement les registres de Blanzais ne commencent qu'en 1698 et je n'ai pu trouver son extrait de baptême.

#### JOY REISINGER

Mon ascendance canadienne-française n'est pas tout à fait complète, mais elle est presque terminée. Je suis intéressée à tous les Héthier/Ethier du Canada pour qui j'ai un fichier ainsi qu'aux Hêtu/Etu des comtés de Montcalm et de Lavaltrie.

De plus je suis l'éditrice du journal "LOST IN CANADA", une publication trimestrielle canadienne-américaine d'entraide généalogique. En plus des questions et réponses des membres, le journal publie des articles de grand intérêt pour les Franco-Américains concernant en grande partie la généalogie et l'histoire du début de la colonie française en Amérique.

## PAULETTE BÉRUBÉ DUFOR

Je travaille principalement sur les familles suivantes en établissant toutes les lignées de leurs descendants principalement ceux qui sont venus à Lewiston, Maine pour y demeurer.

- a. Damase Bérubé et Demerise Ouellet, m. 5 fév. 1858.
- b. Damase Bérubé et Cléopée Faucher, m. 8 sept. 1869.
- c. Auguste Dufour et Claudia Bossé, m. 25 nov. 1895,  
à St-Alexis de Matapédia, Co. Bonaventure.
- d. Augustin Pouliot et Marie Bolduc, m. 4 mai 1858,  
à St-Vital de Lambton, Co. Frontenac.
- e. Joseph Parenteau et Angèle Forcier, m. 5 nov 1874,  
à St-David, Co. Yamaska.
- f. Octave Roy Desjardins et Justine Morin, m. 13 oct 1868,  
à Ste-Hélène, Co. Kamouraska.

Dans le cas des Bérubé, j'ai les dix générations mais dans tous les autres cas il me manque encore quelques dates de naissance ou décès pour certains des ascendants ou descendants.

## JACQUES DELISLE

Mes recherches portent sur Louis de L'Isle, soldat du régiment de Carignan, originaire de Dampierre en Normandie. Je m'intéresse aussi tout particulièrement aux sujets suivants:

- a. le régiment de Carignan-Salière.
- b. les ancêtres de Louis de L'Isle à Dampierre en Bray, Normandie.
- c. les ancêtres de Louise Des Granges, fille du roi, originaire de St-Brice de Paris, Ile de France.
- d. le type de bateaux qui amenaient les Français à Québec durant les années 1664 à 1665.

Tout renseignement sur les sujets ci-haut mentionnés sera accepté avec gratitude!

Fr. ROBERT-EDMOND GINRAS, é.c.

Je complète mes dictionnaires des Gingras et des Fiset et je fais des lignées directes pour d'autres généalogistes. J'ai aussi des milliers de fiches non-identifiées que je devrai un jour ou l'autre entreprendre de classer. Depuis le décès du frère Wilfrid Parent, je fais l'inventaire et la classification de son abondante documentation généalogique qui fut son principal passe-temps. De plus, pour le moment nos Archives du District et les deux secrétariats que j'ai à satisfaire comme secrétaire me tiennent très occupé à servir la généalogie ou l'histoire.

## LOUIS-PHILIPPE GRENIER

Mon travail sur l'histoire des familles Larue en Amérique est presque terminé. J'espère que je pourrai vous le faire parvenir avant la fin de l'année, mais à 83 ans je ne puis aller bien vite. Je demanderai votre indulgence pour ce manuscrit qui aura besoin d'un certain travail d'édition préliminaire à l'impression.

M É M O I R E  
DE LA  
SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE DE QUÉBEC  
AU MINISTRE DÉLÉGUÉ  
AU HAUT-COMMISSARIAT À LA JEUNESSE,  
AUX LOISIRS, AUX SPORTS  
concernant  
LE LIVRE VERT SUR LE LOISIR.

Québec, ce 10 février 1978.

TABLE DES MATIÈRES

1. - La Société de Généalogie de Québec: histoire, buts et réalisations;
2. - La Société de Généalogie de Québec et le loisir;
3. - Le loisir socio-culturel;
4. - Les besoins et les problèmes des sociétés culturelles;
5. - Le rôle de l'Etat en matière de loisirs;
6. - Le rôle des organismes locaux ou régionaux en matière de loisirs;
7. - Considérations diverses;
8. - Recommandations;
9. - Annexe 1 ;
10. - Annexe 2.

---

NOTE: Ce texte constitue le mémoire de notre société présenté au Ministre Claude Charron le 19 février 1978 dans le cadre de la consultation populaire concernant le Livre Vert sur le Loisir intitulé "Prendre notre temps" et en vue de la préparation d'un Livre Blanc sur le Loisir et d'un programme législatif subséquent.

1) La Société de Généalogie de Québec: histoire, buts et réalisations:

La Société de Généalogie de Québec a été fondée en octobre 1961. Ses buts sont notamment de promouvoir et répandre les connaissances généalogiques par l'entraide mutuelle de ses membres.

Notre Société, qui comptait 151 membres en 1971, a profité de l'essor extraordinaire de la redécouverte de notre patrimoine et possède maintenant un "membership" d'au delà de cinq cents (500) personnes.

Au chapitre de nos réalisations, nous comptons la publication de 36 répertoires de mariage. Ces ouvrages sont le dépouillement et l'indexation de tous les mariages d'une paroisse depuis sa fondation jusqu'à nos jours.

Inutile d'insister sur l'importance de cet instrument de travail en généalogie, car le mariage et surtout les mentions de parenté contenues à l'acte constituent le squelette de toute généalogie. Nos fondateurs ont eu cette idée et l'ont fait progresser, de sorte qu'aujourd'hui, 15 ans après, sociétés de généalogie, d'histoires où particuliers ont publié le plus souvent à leurs frais à peu près tous les répertoires de mariages des paroisses du Québec. Nous croyons utile de mentionner que cette oeuvre a été réalisée sans l'aide ou l'intervention, pour ne pas dire l'impassibilité, des Ministères de la Justice et des Affaires culturelles.

Notre Société a aussi publié sept (7) cahiers spéciaux traitant de sujets généalogiques plus élaborés. De plus, depuis trois (3) ans, nous avons un bulletin mensuel "L'Ancêtre" revue d'une quarantaine de pages qui compte pour l'un des trois périodiques en généalogie publiée au Québec. Cette revue est notre meilleur véhicule d'informations tant proprement généalogique que pour notre Société. Vous trouverez à ce sujet en Annexe 1 le dernier numéro de notre bulletin.

Enfin, grâce à une subvention de \$6,000.00 du Haut-Commissariat, nous avons publié les cartes de la région de Québec par Gédéon de Catalogne (1709), de l'île de Montréal par Vachon de Belmont (1702) ainsi que l'île d'Orléans par Villeneuve (1689). Ces cartes sont des ouvrages historiques de premier ordre et l'accueil qu'ils ont reçus nous confirment leur popularité.

Notre Société se veut un organisme dynamique et présent dans son milieu. C'est ainsi qu'elle a organisé deux congrès (1971 et 1976) où des décisions importantes ont été prises. A ce sujet, vous trouverez en Annexe 2 le programme-souvenir de notre congrès de 1976.

De plus, nous avons mis sur pied des sessions de cours en généalogie à l'intention du grand public. Ces sessions ont eu lieu en 1970, 1971 et 1975; dans ce dernier cas, l'inscription était gratuite grâce à une subvention de \$150.00 de la Fédération Québécoise du Loisir Scientifique, dont nous sommes membres. L'accueil du public étant tout à fait extraordinaire, et la tâche étant trop considérable pour une organisation de bénévoles comme la nôtre, nous avons collaboré avec le Service de l'Extension de l'Enseignement de l'Université Laval afin d'instaurer dans cette institution un cours de généalogie. Ce projet s'est réalisé lors de la présente session d'hiver et nous avons eu plus de 85 inscriptions dans compter les refus que l'Université a dû imposer à cause de diverses contingences matérielles.

Notre objectif de présence nous a dicté de faire entendre notre voix chaque fois que cela est possible sur les sujets qui nous affectent directement. C'est ainsi que notre Société participe à titre de membre de la Fédération des Sociétés d'Histoire du Québec, du Conseil des Loisirs de la Région de Québec; la Fédération Québécoise du Loisir Scientifique, et de collaborateur avec l'Association des Archivistes du Québec, la Société Historique de Québec, et la Société St-Jean-Baptiste. Nous avons de plus remis des mémoires au Ministre des Affaires culturelles concernant le Livre Vert sur la culture et au Ministre de la Justice concernant la directive sur l'état civil. C'est dans le même esprit que se situe la présente démarche.

## II) La Société de Généalogie de Québec et le loisir:

La Société de Généalogie de Québec est une association de généalogistes amateurs qui cherchent à occuper leurs loisirs et s'intéressent à cette

science et ses applications.

A ce titre, la généalogie n'est pas uniquement le fait de chercher et d'énumérer le nom de ses ancêtres et le lieu de leur mariage. Bien qu'il s'agisse de la première démarche, cela nous conduit vers d'autres sciences comme l'histoire, la génétique, l'iconographie, l'anthropologie, la géographie humaine, politique et économique, etc... Ce n'est que la combinaison de ces sciences qui permet de situer notre ancêtre dans son milieu de vie et parfois de mieux comprendre notre époque. Malheureusement, nous devons déplorer la décision du Gouvernement dont nous connaissons les racines nationalistes, d'interdire la consultation de l'état civil depuis 1875. Voilà bien un exemple de contradiction entre les politiques des divers ministères.

La Société a commencé à s'occuper activement de sa dimension loisir dès sa fondation, mais n'a véritablement collaboré avec les organismes oeuvrant dans ce secteur que depuis son adhésion au Conseil des Loisirs de la Région de Québec et à la Fédération Québécoise du Loisir Scientifique. Dans le cas de ce dernier organisme, depuis quatre (4) ans, un des nôtres siège au conseil d'administration. Nous devons indiquer à ce stade que notre participation à ces organismes a été motivée par le peu d'intérêt et l'inexistence des subventions que le Ministère des Affaires Culturelles nous accordait.

Aussi, face à des expériences heureuses ou malheureuses que nous avons connues, nous désirons nous exprimer sur le Livre Vert. Nous comprenons que la démarche gouvernementale part d'une considération globale du secteur des loisirs. Quant à nous, nous n'avons ni les compétences ni les moyens d'aborder la question sous le même angle. C'est pourquoi notre point de vue exprimé dans le présent mémoire sera sûrement sectoriel et fera part de nos attentes vis-à-vis les organismes de loisirs et les autorités gouvernementales de façon tout à fait terre à terre.

Nous croyons que nos remarques peuvent rejoindre les préoccupations des sociétés de généalogie et d'histoire du Québec qui comptent au delà de 8,000 membres et une foule encore plus grande d'adeptes.

C'est donc dans cette perspective que nous avons envisagé le Livre Vert et nous espérons que le Ministre ne nous tiendra pas rigueur d'en aborder parfois les questions posées au pages centrales que de façon superficielle.

### III) Le Loisir Socio-Culturel:

A nos yeux, la première constatation à ce chapitre est à l'effet que le loisir socio-culturel a toujours été et est encore le parent pauvre du système.

Certes, il y a peut-être des explications d'ordre historiques à cet état de chose. Ainsi, la réalité plus difficile à cerner dans ce domaine, et la main mise scolaire traditionnelle et d'une certaine élite n'ont certainement pas aidé au développement de cette forme de loisir en dehors des cadres établis.

Aussi, il est urgent de rétablir un équilibre dans les ressources attribuées aux différentes sortes de loisir. Tout en reconnaissant la valeur et l'importance des sports, nous croyons que la santé intellectuelle et le développement du savoir valent qu'on lui consacre tout autant d'énergie qu'aux

autres secteurs. N'existe-t-il pas une maxime qui dit: "Un esprit sain dans un corps sain".

#### IV) Les besoins et les problèmes des Sociétés culturelles:

Le Livre Vert souligne à juste titre le fouillis administratif qui existe dans le domaine du loisir. Pour notre part, il est assez révélateur de faire un bref inventaire des formes d'aides dont nous avons bénéficié dans le passé.

De par la nature de notre organisme, nous entretenons des relations avec le Ministère des Affaires Culturelles et plus particulièrement des Archives Nationales du Québec. Or, traditionnellement, ce ministère, malgré la petitesse de ses ressources, a accordé des subventions à une élite, qu'elle soit professeur d'université ou société culturelle prestigieuse. Quant à ces dernières, certaines de celles-ci se sont même montées des comptes en banque assez impressionnants à l'aide de ces subventions.

Notre groupe n'étant composé ni de professeur d'université ni ne jouissant de prestige ou d'importance particulière, ces subventions et toute autre forme d'aide nous ont toujours été refusées par ce Ministère.

Parfois, la recherche des gros sous et un minimum de débrouillardise nous amènent à des résultats étonnants. C'est ainsi, que nous avons bénéficié en 1971-72 d'une somme de \$15,000.00 provenant du Programme Fédéral d'Initiative Locale qui nous a permis de compiler et publier cinq (5) répertoires de mariage. A l'heure actuelle, nous avons présenté un autre projet dans le cadre du Programme "Horizons Nouveaux". Il faut bien mentionner que nous avons été encouragés à le faire dans les deux cas par les fonctionnaires du même Ministère des Affaires Culturelles.

Enfin, notre autre expérience des subventions remonte à 1976-77. Un de nos membres, Monsieur Gérard Gallienne, cartographe de profession, fut encouragé et même mandaté par les Archives Nationales du Québec pour redessiner et corriger les cartes de Gédéon de Catalogne pour les régions de Québec et de Montréal. Il a même fait un voyage à Paris à ses frais pour tenter de trouver l'original de la carte de Montréal. Ce document étant perdu, nous avons dû nous contenter de celle de Vachon de Belmont de 1702. Toujours est-il, qu'une fois les cartes prêtes, nous avons fait des démarches auprès du Ministère des Affaires Culturelles afin de bénéficier d'une subvention. Ce Ministère nous a répondu alors par le traditionnel "pas d'argent". C'est à ce moment que nous nous sommes retournés vers le Haut-Commissariat via la Fédération Québécoise du Loisir Scientifique et où nous avons trouvé satisfaction à nos demandes. Une des conditions de la subvention était à l'effet que les sommes perçues par la vente des cartes devaient servir à en publier de nouvelles. Puis, la carte de Québec est envoyée sous presse lorsque nous apprenons une semaine avant son lancement que le Ministère des Communications en collaboration avec les Affaires Culturelles lançait sur le marché la même carte dans sa version originale. Inutile de dire que la Société de Généalogie de Québec peut difficilement concurrencer le Gouvernement du Québec. Les responsables des ministères concernés ont alors mis la faute sur le compte de l'erreur administrative...

Tout cela pour démontrer l'importance d'une politique concertée et cohérente des subventions de la part de divers ministères.

Cependant, nos besoins ne s'arrêtent pas à une question de subvention. Comme beaucoup d'autres sociétés culturelles, nous avons vécu au cours de nos quinze (15) ans d'existence, divers problèmes qui, nous le croyons, auraient été facilement résolus si une politique du loisir avait été en place.

Ainsi, les débuts d'une société se heurtent à deux genres de problèmes; l'un à caractère juridique (charte, règlements, etc) et l'autre d'ordre organisationnel. Heureusement, aujourd'hui on a un peu comblé cette lacune par la mise sur pied et l'organisation plus efficace des Conseils Régionaux de Loisir Scientifique qui sont en mesure de dispenser ce genre d'aide.

Une seconde étape de la vie d'une société est lorsqu'elle passe de l'enfance à l'adolescence. Ainsi, le nombre de ses membres augmente et dépasse maintenant la centaine. Les revenus étant meilleurs, on songe à mettre sur pied une initiative; cela peut être un bulletin ou une manifestation quelconque. Ici, déjà on sent la pauvreté des instruments et de l'aide dont peut bénéficier la société. Dans le cas de bulletin ou autres publications par exemple, bien que le C.R.L. puisse imprimer à un coût défiant la compétition, il nous faut trouver quelqu'un pour dactylographier les textes. Par la suite, nous nous heurtons à un problème de mise en marché. En effet, il n'existe aucun réseau de distribution de nos publications quand nous ne sommes pas littéralement pillés par les entreprises commerciales oeuvrant dans ce domaine, à cause de l'escompte demandé.

Pour ce qui est des manifestations, le principal problème consiste à l'utilisation du trop peu nombreux personnel-ressource. Souvent d'ailleurs, c'est un mur d'inertie et d'indifférence que nous rencontrons.

La troisième étape est l'âge adulte. Vous avez plus de 500 membres, vos finances sont en assez bon état. Paradoxalement, c'est là que les problèmes se compliquent.

Vous êtes tous des bénévoles et vous consacrez tout le temps que vous pouvez à votre société. Malheureusement, ce n'est pas suffisant. Au lieu d'aller au casier postal une fois à toutes les deux semaines, vous y allez maintenant à tous les deux jours et encore là, le casier déborde. Vous avez une documentation ou un inventaire de publications, vous avez besoin d'un local. Pour vos réunions, une salle plus spacieuse, donc plus coûteuse, est nécessaire pour les 100 personnes qui y assistent. Après votre secrétaire qui est débordée, voilà le trésorier qui s'arrache les cheveux en vous expliquant que les coûts d'administration montent en flèche, le système comptable est inadéquat, etc...

Bref vous avez besoin d'un local et d'un secrétariat permanent et organisé. Nous ne croyons pas qu'il faille limiter la croissance pour contrôler une telle situation. Il suffit d'une organisation plus rationnelle.

A l'heure actuelle, il n'existe aucune forme de solution qui puisse aider ce genre de société. Quant à nous, nous avons droit à l'utilisation du local de la Fédération Québécoise du Loisir Scientifique à Québec. Cependant, à cause d'une question de budget, cet organisme doit abandonner son local et nous nous retrouvons sur le pavé le 31 mai prochain.

Toute cette longue dissertation pour vous expliquer l'urgence de la mise sur pied d'un plan directeur d'aide au développement des sociétés culturelles. Un tel plan devrait pouvoir répondre au niveau régional au besoin des sociétés dans les trois phases de croissance que nous avons identifiées. Ce

plan implique la collaboration et la concertation de tous les intervenants en matière de loisir.

L'absence d'un tel plan compromet à l'heure actuelle l'objectif de démocratisation des organismes de loisir culturel.

V) Le rôle de l'Etat en matière de loisir:

Les deux principes majeurs devant gouverner l'intervention de l'Etat sont, quant à nous, le respect du droit de l'individu au choix de son loisir et à l'initiative à l'intérieur de celui-ci ainsi que le droit à la participation aux décisions.

L'Etat même à l'heure actuelle dispose de vastes moyens au niveau du loisir. Malheureusement, une mauvaise gestion nous apporte trop souvent les réponses "pas d'argent" ou "pas de personnel".

Aussi, en ce qui concerne les subventions, il est urgent que les divers ministères à caractère de loisir se concertent et adoptent une politique de subvention commune qui effacerait le chevauchement et souvent le favoritisme qui existe dans ce domaine.

Nous avons déjà parlé d'un plan directeur d'aide au développement. La mise sur pied d'un tel plan compléterait harmonieusement la politique de subvention.

Nous ne désirons pas que l'Etat vienne nous dicter notre conduite dans notre secteur de loisir ainsi qu'au citoyen. Cependant, l'Etat devrait favoriser dans les diverses sphères de loisir l'encadrement juridique des individus en autant que cela ne vienne pas en contradiction avec les principes de démocratisation. Ainsi, dans notre domaine, il y a au Québec environ 5,000 généalogistes dont seulement 2,000 adhèrent à une société. Un "membership" plus important permettrait certainement un développement plus marqué et la naissance d'initiative d'autant plus intéressante.

L'aide par l'Etat ne signifie pas comme le pensent trop de fonctionnaires une subvention. Les organismes publics devraient véritablement établir avec les sociétés de loisir un "partnership" plutôt que de tenter de monopoliser l'initiative et écraser par leur envahissement les sociétés. Quant à nous, nous aimerions par exemple bénéficier du réseau de distribution de l'Editeur Officiel pour la vente de nos publications. De plus, nous souhaiterions une concertation avec le Ministère des Affaires Culturelles pour la réalisation de projets en commun notamment au niveau de l'inventaire et de la publication de diverses séries de documents.

Pour ce qui est de la monopolisation de l'initiative par l'Etat, nous avons trop connu l'expérience aux Affaires Culturelles. De là, la mise sur pied d'organismes de consultation et de participation du milieu s'impose. Nous savons que les Archives Nationales s'adressent d'abord à un public de chercheurs. Or jamais, les chercheurs n'ont eu leur mot à dire sur l'élaboration des programmes de recherche et de publications. C'est ainsi que l'on a inventorié des séries de correspondance qui ne servent à peu près jamais alors qu'on a négligé les greffes de notaires que les chercheurs utilisent tous les jours.

En conclusion, nous croyons que le rôle de l'Etat dans le secteur des loisirs doit être d'animer et de coordonner. C'est dans ces rôles que nous puisons la justification pour ne pas dire l'urgence de la création d'un Ministère des Loisirs. Ce ministère ... serait certainement l'interlocuteur valable de toutes les sociétés de loisir au Québec.

#### VI) Le rôle des organismes locaux ou régionaux en matière de loisirs:

Bien que nous soyons d'accord avec le principe du Livre Vert voulant que les municipalités soient le maître principal d'oeuvres en matière de loisirs, nous doutons que ce principe puisse être mis en application rapidement en matière de loisir socio-culturel dit scientifique.

En effet, un tel principe nécessite d'abord une sensibilisation de ces organismes face au loisir scientifique pour ne pas dire l'éveil à l'égard de l'existence d'un tel loisir.

Malgré cela, les sociétés comme la nôtre sont très ouvertes à la collaboration avec les municipalités pour la mise sur pied de programmes de loisirs à l'intention du grand public.

Toutefois, nous croyons que là où les C.R.L. sont bien développés on devrait leur permettre d'augmenter leur rôle vis-à-vis de la population et les sociétés de loisir. Le Conseil des Loisirs de la Région de Québec par exemple, joue déjà un rôle de soutien efficace auprès de nos sociétés en termes d'assistance technique et financière, réception des appels téléphoniques, tri de courrier, impression de documents de toutes sortes.

Par ailleurs, nous croyons que cet organisme régional est beaucoup mieux placé qu'une fédération nationale pour dispenser des services à une société comme la nôtre. Aussi nous appuyons toute mesure favorisant le maintien et le développement des C.R.L., car ils sont plus près des gens qu'ils desservent.

#### VII) - Considérations diverses:

Le Livre Vert aborde la question du tourisme en fonction du loisir. Nous partageons l'idée à l'effet que les Québécois connaissent mal leur pays et y ajoutons qu'il en est de même de leur région.

Il est certain qu'en général seules les vacances annuelles se prêtent à une expérience de tourisme dans les régions éloignées.

Mais, il y aurait lieu de favoriser un tourisme régional de façon à permettre aux individus de redécouvrir les richesses de leur région. Combien d'habitants de la ville de Québec connaissent bien les attraits naturels et historiques de la Côte de Beaupré, de l'Ile d'Orléans ou de la Côte du Sud? Les balades de fin de semaine en voiture peuvent leur permettre cette redécouverte.

Or cet objectif passe par une information de meilleure qualité. Outre la télévision, la radio ou les journaux, nous suggérons que l'on publie des guides historiques et touristiques régionaux (genre guide "Michelin"). Ces guides devront être complets, illustrés et sous format populaire. C'est ainsi que l'on pourra y décrire, photos à l'appui, les attraits naturels de la région

ainsi que les sites historiques (églises, moulins ou vieilles maisons) afin de permettre aux citoyens de renouer avec la nature et l'histoire environnantes.

#### VIII - Recommandations:

La Société de Généalogie de Québec recommande:

- 1) Qu'un meilleur équilibre existe au niveau de l'attribution des ressources entre les diverses formes de loisirs et notamment entre le sport et le socio-culturel;
- 2) Que l'Etat dans sa future politique du loisir prévoit l'élaboration et la mise sur pied d'un plan directeur d'aide au développement des sociétés de loisir socio-culturelle;
- 3) Que les ministères qui jouent un rôle vis-à-vis les sociétés de loisirs tant sportif que socio-culturel se concertent et établissent une politique de subvention qui mettrait fin au favoritisme et au chevauchement actuel;
- 4) Que le rôle de l'Etat en matière de loisir en soit un d'animation et de coordination;
- 5) Que l'Etat favorise l'encadrement juridique des individus pratiquant le même loisir en autant que cela devienne pas en contradiction avec l'objectif de démocratisation;
- 6) Que l'Etat s'engage clairement dans une politique favorisant l'initiative et la participation des citoyens aux décisions dans les domaines du loisir et qu'à cette fin il mette ses ressources au service des sociétés de loisir;
- 7) Qu'un Ministère des Loisirs soit créé afin que celui-ci devienne l'interlocuteur privilégié en cette matière et soit le maître-d'oeuvre de la concertation entre les ministères intéressés;
- 8) Que l'Etat favorise le tourisme régional par une redécouverte par les citoyens de leur milieu environnant.

---

#### CANADIENS-FRANCAIS À L'OEUVRE

En 1789, Sir Alexander Mackenzie pour aller jusqu'au pôle nord se fait accompagner des Canadiens-français suivants: François Bériau, Charles Doucette, Joseph Landry, Pierre Delorme et John Steinbuck. (1)

En 1793, Sir Alexander Mackenzie, se rend à l'Océan Pacifique. Il fut le premier blanc à franchir les Montagnes Rocheuses. Les rameurs suivants l'accompagnaient: Charles Doucette, Joseph Landry, François Beaulieu, François Comtois, Baptiste Bisson et Jacques Beauchamp. (1)

Il est reconnu que c'est Etienne Provost qui fut le premier blanc à atteindre le Grand Lac Salé (The Great Salt Lake) dans l'Utah des Etats-Unis, en 1824. (2)

---

(1) B.R.H.

(2) V.S.L.C.

LA SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE DE QUÉBEC

RECETTES ET DÉBOURSÉS

DU 1 JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1977

RECETTES

Cotisations des membres	\$ 5,398.85	
Publications et cartes vendues	7,710.52	
Subvention (FQLS)	2,000.00	
Divers	<u>76.89</u>	\$15,186.26

DÉBOURSÉS

Coût des publications	\$ 8,631.30	
Coût des cartes	3,575.52	
Frais de secrétariat	3,674.61	
Frais des réunions	547.69	
Divers	<u>41.70</u>	<u>16,470.82</u>

Excédent des déboursés sur les recettes \$ 1,284.56

ÉTAT DE CAISSE

Solde en banque au premier janvier 1977:		
Compte de la SGQ	2,870.47	
Compte Gallienne	<u>600.74</u>	3,471.21
Moins excédent des déboursés sur les recettes en 1977		<u>1,284.56</u>
Solde en banque au 31 décembre 1977:		
Compte courant	1,736.65	
Dépôt à terme	450.00	<u>2,186.65</u>

L'Etat ci-dessus représente bien les opérations de la Société de Généalogie de Québec au cours de l'année 1977, du mieux que j'ai pu les établir d'après les livres et les renseignements obtenus, et sa situation financière au 31 décembre 1977.

*Raymond Savin* c. A.  
19.4.1978

### NOUVEAUX MEMBRES

- 748 Boulet, Louis-Philippe, 2900 Dumas, app. 2 Québec, G1L 4R3  
788 Létourneau, Jean-Paul, 100 South Michigan, Elkhart, Ind. 46514 USA  
789 Laferté/Martens, mme Cécile H. C.P. 44, Yamaska, JOG 1W0  
790 Lévesque, Yves C.P. 368 St-Pacôme, Kamouraska GOL 3X0  
792 Brais/Limoges, mme Marguerite, 11933 Georges-Petit, Montréal-Nord H1G 5L2  
791 Desmarais, Huguette, 940 Beaugrand, Acton Vale, JOH 1A0  
793 Veilleux, Micheline, 11, 10e Avenue, Lachine H8S 3C9  
794 Bonenfant, Raymonde, 1804 Royale, St-Jean, Ile d'Orléans, GOA 3V0  
795 Gagnon, Alain, 71 est des Peupliers, Rivière-Bleue, GOL 2B0  
796 Poulin, Nicole, 285, 70e rue est, Charlesbourg, G1H 1N6  
797 McGee/Fontaine, Patricia, 469 Charles-Péguy, La Prairie, J5R 3G2  
798 Carrier, Henri-Emile, 215 Adams St. Manchester, Conn. 06040 USA  
799 Rouzer, Loraine M. Box 48, 6424 Maloney, Hopkins, Minn. 55343 USA  
800 Viau, mme Louiselle, 2029 Dézéry, Montréal H1W 2S3  
801 Plourde, sr Patricia, C.P. 400 Pont-Rouge, GOA 2X0  
802 Groleau, Lionel, 1235 Suzor-Côté, Sillery, G1T 2L3  
803 Dubé, mlle Marie, 2796 Chemin Ste-Foy, app. 4 Ste-Foy G1V 1V8  
804 La Société historique de Field, 51 Jarbeau, Field, Ontario POH 1M0  
805 Léger, mme Paule-Andrée 1970 Barbe, Chomedey, Ville de Laval H7T 1W3  
806 Courchesne, Narcisse 1085 Sunny Brae, Sudbury, Ontario P3A 2X9  
807 Ledoux, A. Michel 6825 Lacroix, Montréal H4E 2V4  
808 Meron, mme Florence, 103 North, Third St. Manistique, Michigan 49854 USA

### CHANGEMENT D'ADRESSE

- 195 Caux, Arthur, 1045 ouest St-Cyrille, Sillery G1S 1V3

### NOUVELLES PUBLICATIONS

- Gingras, Raymond - Glanures historiques de Saint-Nicolas (Lévis) des origines à nos jours. Cahier #1 (1668-1800) Québec, mars 1978. Tirage 200 ex., 65 pages, prix \$3.00 en vente chez l'auteur et à la Librairie Garneau.
- Baxter, Angus - Canadian Roots, Index des ouvrages et Sociétés canadiennes de généalogie. En vente chez l'auteur, \$12.00 P.O. Box 655 Lakefield, Ontario, L0L 2H0.

## COMMUNIQUÉS

Nous apprenons la nomination de notre collègue Me Jean Bergeron au poste de vice-président de la Société Généalogique Canadienne-Française. Me Bergeron est membre de notre Société depuis plusieurs années. Il fut aussi co-organisateur des cours de généalogie offerts sous les auspices des Loisirs Saint-Edouard de Montréal.

---

Il y a également monsieur Roland-J. Auger ancien président de notre Société qui vient d'être nommé responsable des publications généalogiques aux Archives Nationales du Québec, particulièrement des divers rapports annuels. Monsieur Robert Caron, directeur du Centre d'Archives de la Capitale lui écrivait récemment "... nous considérons comme importante la publication d'ouvrages de recherche qui prolongent et diffusent les archives. Nous ne doutons pas que vous vous consacrerez à cette tâche avec l'ardeur et la persévérance dont vous avez fait preuve jusqu'à ce jour".

---

Nous leur souhaitons nos meilleurs voeux de succès dans leurs nouvelles fonctions.

---

Dans l'Ancêtre de juin paraîtra une nouvelle tranche des baptêmes de Notre-Dame de Québec. Cette série attendue par de nombreux membres n'a pas paru récemment par manque d'espace.

---

Mademoiselle Lisette Jalbert, tél.: 828-2777 nous fait part des Fêtes familiales à l'occasion du tricentenaire de l'Ile d'Orléans en 1979. Et invite tous les intéressés dont le patronyme existe depuis 250 ans à l'Ile d'entrer en contact avec elle-même ou Louise Ferland, tél.: 829-3389, Raymonde Bonenfant, tél.: 829-3476, Pierrette Laraby, tél.: 828-9117 afin d'organiser les festivités.

---

## CHRONIQUE

par Raymond Gingras

Il y aura ralliement et fêtes familiales en 1978 pour les descendants de Bureau et Sauvageau. Et préparation des célébrations pour les Kirouac en 1980 dont monsieur Jacques Kirouac, 777 Groulx Ste-Foy qui tente actuellement de regrouper les descendants de Maurice-Alexandre-Louis Le Brice de Kérouac.

Les franco-américains Labonté, Méthot, Croteau méritent des félicitations et l'encouragement des généalogistes. Ils continuent toujours de publier des instruments de recherche si utiles.

Le père Labonté, d'Auburn, Maine a commencé les mariages de deux ou trois paroisses d'Auburn pour publication d'ici 1979.

---

SERVICE D'ENTRAIDE

de Raymond Pelletier #691

R - 62 Aux registres de St-Pie de Guire, jusqu'à 1884 on trouve les noms suivants; enfants de Parenteau, Joseph et Forcier, Angèle:

Joseph-Aimé	né	13-06-1876	bapt.	13-06-1876
Arthur-Antoine	né	08-12-1877	bapt.	08-12-1877
Joseph-Maxime	né	29-10-1879	bapt.	30-10-1879
M.-Olympe-Victoria	née	15-08-1882	bapt.	04-09-1882

(née aux Etats-Unis)

de F. de B. Gourdeau # 653

Q - 79 Date et lieu de naissance de Bonneville, Jean-François-Narcisse

Q - 80 Date et lieu de mariage de Bonneville, Jean-Frs-Narcisse à Têtu, Luce

de Louis-Marie Dubois # 606

Q - 81 Le nom des parents de Leblanc, Françoise mariée à Beauchesne/Bourbeau, Bonaventure à Bécancour le 20 janvier 1772. Le contrat devant le notaire Dielle du 14 janvier 1772 manque aux Archives de Trois-Rivières et le nom des parents des mariés n'apparaît pas au registre paroissial.

de Marie-Véronique Couillard #311

Q - 82 Y a-t-il un lien de parenté entre les deux familles ci-dessous:

Couillard, Fabien époux de Ruest, Rose de Lima qui est demeuré de 1850 à 1925 à Carleton-sur-mer et Couillard Jean-Baptiste époux de Proulx, Zoële, ayant vécu à Cap St-Ignace (Montmagny) décédé en 1915.

de Melvin N. Barry # 439

Q - 83 L'origine en France de Jean Baril

de Robert A. Rivers # 726

Q - 84 Une publication ou étude a-t-elle été mise en vente sur les ancêtres des familles Paquet (te)?

R - 84 Il existe entre autre:- Zéphirin Paquet, sa vie, son oeuvre et sa famille, essai de monographie familiale par le frère Alcas Paquet. Québec 1927, préface du frère Marie-Victorin. C'est l'histoire du fondateur de la Compagnie Paquet de Québec contenant une très bonne biographie de l'ancêtre Méry Pasquier

- La paroisse de Saint-Nicolas - La famille Pâquet et les familles alliées par Hormidas Magnan, Québec 1918. Contenant les descendants de l'ancêtre Philippe Pasquier établis à Saint-Nicolas à partir de la troisième génération. On doit également tenir compte qu'au moins six autres émigrants français portant le patronyme Paquet sont venus au Canada.

de Liliane Bédard #505

Q - 85 Lieu, date de mariage et parents de Guertin, Alphonse marié à Paquin, ...-vers 1873. Une fille, Léona épousa Zacharie Lemire, à St-Germain de Grantam.

## LE DESTIN INATTENDU DE JEAN-JACQUES BRÉARD

PAR Denis Racine

Tanguay dans son volume II, page 458 donne le baptême de Jean-Jacques Bréard, fils de Jacques-Michel Bréard et Marie Chasseriau. Ce baptême fut célébré à Québec le 11 octobre 1751.

Ce Jean-Jacques Bréard est retourné avec sa famille en France au moment de la conquête, ensuite il fut élu député de la Charente-Inférieure à la Convention et qu'à ce titre il a voté en faveur de la mort du roi Louis XVI le 17 janvier 1793. Puis il fut nommé au Directoire, substitut de la poste aux lettres et finalement l'Empereur Napoléon I lui confia la fonction de contrôleur principal des droits de Blois et d'Amiens.

Réf.: Conte, Arthur  
Sire, Ils ont voté la mort  
Ed. Robert-Laffont, Paris, 1966.

---

### DONS À LA BIBLIOTHÈQUE

- Fournier, Jocelyn: Napoléon Garceau (1868- 1945) Les cahiers de la Société historique de Drummondville Inc # 2, 15 février 1978, 175 pp.
- Gingras, Raymond : Glanures historiques de Saint-Nicolas, des origines à nos jours. Cahier #1 (1668-1800)
- Paquin, fr. Pasteur: Bulletins de la famille Paquin, Vol IX, numéros VIII, IX, X
- Gauvin, Dominique: Revue d'histoire de la Société Historique Nicolas Denys. Volume V, numéros 2 et 3, avril-août 1977
- Martin, Mgr Albertus: don en argent

---

### COMPTE RENDU DE LA RÉUNION du 19 avril

L'assemblée du 19 avril s'est déroulée devant 67 personnes à l'amphithéâtre du complexe "G". Le conférencier invité était alors Monsieur Roland J. Auger.

Le Vice-Président, M. Simon Hamel, en l'absence de Me Breton, a souhaité la bienvenue aux membres présents. Me D. Racine a présenté le conférencier, faisant mention de l'aide que ce dernier lui a apportée dans son cheminement dans la généalogie.

M. Auger nous présenta un exposé en deux volets. Il nous a d'abord parlé de la rencontre des généalogistes francophones à Bois en France. Par la suite, il a transmis à l'auditoire quelques-unes de ses expériences et des faits qu'il a vécus dans les archives françaises. M. Auger nous a fourni le texte intégral de son exposé pour publication.

Le soussigné remercia notre confrère de la richesse de son allocution, tout en soulignant l'oeuvre de pionnier qu'il a jouée dans la généalogie au Québec, de même que son intérêt sans répit pour le domaine.

Le tout s'est terminé avec les rafraîchissements habituels à la porte de l'amphithéâtre.

## CONVOICATIONS

- 1) RÉUNION MENSUELLE - MERCREDI, le 17 mai 1978.  
à L'AMPHITHÉÂTRE de L'ÉDIFICE "G" - 20 : 00 h. -  
1035, de la Chevrotière, Québec.

Conférencier: MONSIEUR JEAN BERGERON

Sujet: Le programme de recherche en démographie  
historique du département de démographie  
de l'Université de Montréal.

- Méthodes de travail
- Projets de recherche
- Façon de faire la généalogie par ordinateur.

\*\*\*\*\*

- 2) POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE - 21 juin 1978  
MÊME ENDROIT ET MÊME HEURE.

### ORDRE DU JOUR

- 1) Ouverture
- 2) Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée
- 3) Rapport du Président
- 4) Rapport du Trésorier et approbation des états  
financiers de 1977.
- 5) Rapport du Comité de publications
- 6) Amendement au règlement
- 7) Divers
- 8) Rapport du Président du Comité de mise en  
candidature
- 9) Elections des nouveaux administrateurs
- 10) Mot de la fin